



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

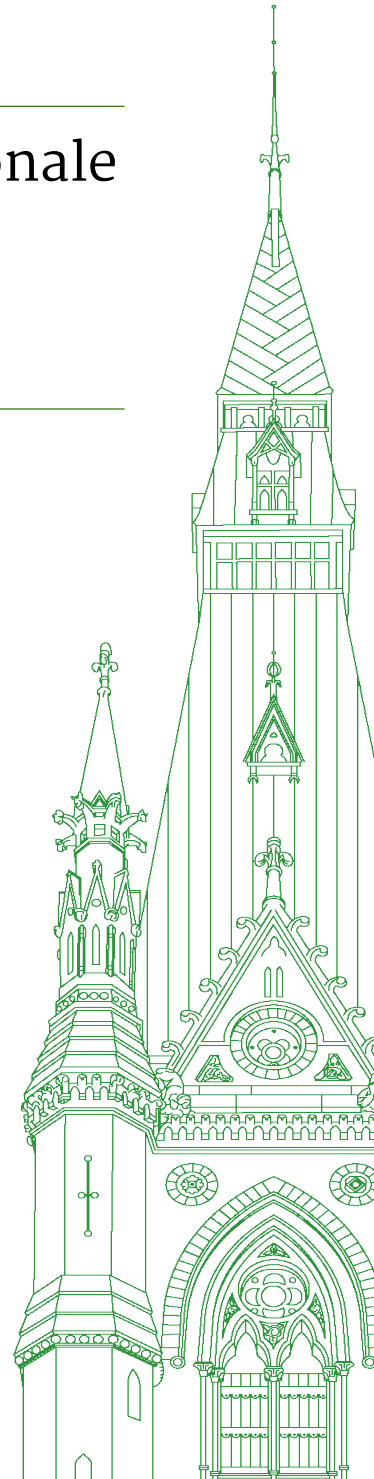
Comité permanent de la défense nationale

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 030

Le mercredi 15 avril 2026

Président : Charles Sousa



Comité permanent de la défense nationale

Le mercredi 15 avril 2026

• (1630)

[Traduction]

Le président (Charles Sousa (Mississauga—Lakeshore, Lib.)): La séance est ouverte. Bienvenue à la 30^e réunion du Comité permanent de la défense nationale de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mardi 16 septembre 2025, le Comité se réunit pour étudier la situation des membres francophones et autochtones des Forces armées canadiennes.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride. Les députés peuvent y participer en personne ou au moyen de l'application Zoom.

Avant de commencer, j'invite les participants à consulter les lignes directrices qui se trouvent sur la table. Ces mesures visent à prévenir les incidents acoustiques et les effets Larsen de manière à protéger la santé et la sécurité des interprètes.

Je rappelle aux témoins et aux députés de bien vouloir attendre que je les nomme avant de prendre la parole. Le greffier et moi-même ferons de notre mieux pour gérer l'ordre des interventions. Pour l'interprétation, veuillez utiliser l'oreillette et sélectionner le canal désiré. Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être formulés par l'intermédiaire de la présidence.

[Français]

Je souhaite la bienvenue à tout le monde.

[Traduction]

Nous accueillons le lieutenant-général Erick Simoneau, chef du personnel militaire et commandant du Commandement du personnel militaire; le major-général Martin Gros-Jean, co-champion des langues officielles de l'équipe de la Défense et commandant adjoint du Commandement du personnel militaire; Mme Anne Rahming, directrice générale de la culture et cheffe de la conduite professionnelle et de la culture.

Nous allons passer à la déclaration préliminaire du lieutenant-général Simoneau. Vous avez cinq minutes.

Merci.

Lieutenant-général Erick Simoneau (chef du personnel militaire, Commandant du Commandement du personnel militaire, Forces armées canadiennes): Monsieur le président, honorables membres du Comité, je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui.

[Français]

Je suis le lieutenant-général Erick Simoneau et je compare devant vous à titre de chef du personnel militaire. Je suis accompagné du major-général Martin Gros-Jean, commandant adjoint du Com-

mandement du personnel militaire et également champion des langues officielles pour les Forces armées canadiennes, ainsi que de Mme Anne Rahming, du groupe du Chef, conduite professionnelle et culture du ministère de la Défense nationale. Elle est aussi responsable des politiques du ministère en matière de langues officielles. Ensemble, nous sommes responsables du système de gestion du personnel et des politiques qui façonnent le recrutement, le soutien et le maintien en poste des membres des Forces armées canadiennes.

[Traduction]

En tant qu'institution nationale, les Forces armées canadiennes doivent refléter le pays qu'elles servent. La diversité, qu'elle soit linguistique, culturelle, régionale ou liée à l'expérience, n'est pas une valeur abstraite. Il s'agit d'une exigence opérationnelle concrète.

Notre efficacité dépend de notre capacité d'attirer, d'intégrer et de retenir les talents de l'ensemble de la société canadienne, y compris les francophones, les Autochtones, les minorités visibles, les femmes et d'autres personnes, dont les perspectives et les compétences renforcent la prise de décisions, la légitimité et la confiance du public.

[Français]

Au sujet de cette étude, je dirais que les francophones font partie intégrante de la capacité des Forces armées canadiennes et contribuent positivement à l'avancement d'une institution véritablement bilingue pouvant communiquer dans les deux langues officielles. En ce qui concerne le personnel, notre responsabilité consiste à veiller à ce que le système de gestion du personnel permette aux militaires francophones de s'enrôler, de travailler et de s'instruire dans leur langue première et de progresser dans leur carrière dans des conditions équitables.

[Traduction]

La rétention des membres francophones est étroitement liée à la langue de travail au fil du temps. L'accès aux services de formation, d'encadrement et d'évaluation en français a une incidence directe sur l'avancement professionnel, la crédibilité professionnelle et l'engagement à long terme. Lorsque des lacunes persistent, en particulier dans la capacité de formation et les services de soutien, leurs effets peuvent s'accumuler et avoir une incidence sur les résultats de carrière.

Une réalité fondamentale sous-tend ce travail: les gens sont la mission.

[Français]

La préparation opérationnelle et la pérennité des forces reposent sur notre capacité à recruter et à maintenir en poste du personnel qualifié et motivé. Le recrutement n'est viable que si l'expérience qui s'ensuit est professionnelle, crédible et équitable. Le maintien en poste, quant à lui, dépend de la capacité des militaires de se projeter dans une carrière viable sans avoir à compromettre leur identité ou leur langue.

[Traduction]

Aujourd'hui, nous pouvons parler des dimensions autochtones et francophones de l'étude du Comité; nous comprenons qu'une deuxième comparution est prévue pour permettre aux membres du Comité de poser des questions supplémentaires aux hauts fonctionnaires de la Défense nationale.

Je sais que ces enjeux sont au cœur de l'étude du Comité, et nous sommes heureux d'avoir l'occasion de contribuer à vos travaux.

C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions. Merci.

[Français]

Le président: Merci, monsieur Simoneau.

[Traduction]

Je vous remercie de votre déclaration, lieutenant-général.

Pour la première série de questions, vous aurez six minutes chacun. Nous allons commencer par M. Kibble.

Jeff Kibble (Cowichan—Malahat—Langford, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à nos témoins d'être ici aujourd'hui, et merci de votre service.

Je suis heureux de pouvoir poser des questions sur ce sujet important. Par où débutez-vous? Je commencerais par certains éléments de base, puis nous pourrions nous intéresser à l'établissement de ratios. Vise-t-on une certaine proportion de francophones et d'anglophones dans l'ensemble des services des Forces canadiennes?

Lgén Erick Simoneau: Nous n'avons pas de cible de proportion en tant que telle. Je peux répondre à la question en disant que, à l'heure actuelle, 24 % des membres des Forces armées canadiennes sont francophones. C'est comparable à la proportion dans l'ensemble du Canada, qui s'élève à 21 %. Je dirais que nous sommes surreprésentés dans les Forces armées canadiennes.

J'ajouterais, si cela vous intéresse, que la proportion est de 24 % au niveau d'entrée, mais que, à l'échelon le plus élevé de l'organisation — au niveau d'officier général, par exemple —, nous représentons 35 % des membres. La proportion est la même au niveau des adjudants-chefs, soit de 34 %. Ces nombres en disent long sur l'accès aux promotions pour les francophones au sein des forces armées.

Jeff Kibble: Merci. J'applaudis votre efficacité, parce que vous avez répondu à trois de mes questions en une seule réponse. C'est excellent.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur... Vous avez dit que la proportion de francophones parmi les officiers généraux est de 35 %. Pourquoi est-elle plus élevée dans ce groupe?

Lgén Erick Simoneau: Je dirais que, pour les francophones en début de carrière — je suis francophone, manifestement —, il est beaucoup plus difficile de suivre des formations et d'avoir accès à

des services. Nous sommes donc contraints d'apprendre une langue seconde très rapidement pendant notre carrière.

Pour les anglophones, la formation et l'accessibilité sont plus faciles. À un certain stade de leur carrière, pour avoir des promotions, ils doivent apprendre leur langue seconde, car les niveaux CBC sont exigés à l'oral, à l'écrit et pour la compréhension. L'apprentissage est plus ardu pour eux, et il se fait plus tard dans leurs carrières. Nous investissons tôt dans les francophones par nécessité.

• (1635)

Jeff Kibble: Je vous remercie de cette analyse. Nous pourrions peut-être aussi discuter du taux de recrutement des Premières Nations, de leur effectif actuel et de leur proportion au grade d'officier général.

Lgén Erick Simoneau: À titre de précision, la question porte-t-elle sur les peuples autochtones?

Jeff Kibble: Oui.

Lgén Erick Simoneau: La proportion actuelle dans les FAC est de 2,8 %. C'est la proportion qui est entrée en fonction cette année. Le taux de recrutement est de 2,8 %. Notre objectif était de 3,5 %, alors c'est un dossier que je prends très au sérieux. Cependant, je n'ai pas beaucoup de statistiques sur le nombre d'Autochtones parmi les officiers généraux. Après la réunion, nous pourrions vous envoyer des statistiques si nous en avons, mais nous nous connaissons tous. Je ne les comptabilise pas.

Jeff Kibble: Ce serait utile. Merci.

Rapidement, comment les nombres que vous nous avez donnés sur les Autochtones et les francophones se comparent-ils, disons, à la situation des 20 dernières années? Est-ce que les ratios sont à peu près les mêmes ou est-ce qu'ils s'améliorent? Quelle est la tendance générale?

Lgén Erick Simoneau: Je ne peux pas m'avancer sur les 20 dernières années, mais dans les 10 dernières années — la période pour laquelle je me suis préparé —, la situation est demeurée assez stable. Le pourcentage oscille autour de 24 à 25 %. Le creux a été de 23 %. Le pourcentage varie, mais essentiellement, la moyenne est de 24 % au fil du temps. Nous constatons une augmentation parmi les Autochtones. Nous n'atteignons toujours pas nos objectifs, mais nous constatons une augmentation parce que nous déployons des efforts ciblés pour augmenter la proportion de ce groupe.

Jeff Kibble: Merci.

Nous constatons une augmentation considérable du nombre de résidents permanents recrutés. Connaissons-nous le nombre ou la proportion de membres des FAC qui ne parlent ni l'une ni l'autre des langues officielles?

Lgén Erick Simoneau: Monsieur le président, notre processus de recrutement exige que nous vérifions que les candidats sont fonctionnels dans l'une des deux langues officielles. Cependant, nous éprouvons des difficultés quant à la connaissance suffisante des candidats de l'une des deux langues officielles au Canada.

Nous prenons l'enjeu très au sérieux parce que la diversité nous tient à cœur. Nous accordons de l'importance aux résidents permanents et à leur intégration dans les forces. Nous mettons donc en place une formation linguistique pour permettre aux résidents permanents d'intégrer pleinement les Forces armées canadiennes.

Jeff Kibble: Je suis ravi qu'il y ait une formation linguistique. Je suis au courant qu'une recrue en formation de base a besoin d'un téléphone pour parler — pour l'interprétation — afin d'être fonctionnelle. J'ai appris qu'un autre peloton compte cinq recrues qui parlent à peine l'anglais ou le français, ou qui ne les parlent pas du tout. La situation pose problème.

La formation linguistique que vous mentionnez est-elle offerte avant ou après l'embauche?

Lgén Erick Simoneau: Monsieur le président, je ne peux pas parler de ces cinq recrues, car je n'ai pas de renseignements sur leur identité.

Je peux toutefois dire que nous observons des défis dans l'entraînement de base à nos écoles de Borden et de Saint-Jean. Nous mettons en place... Dès que nous nous sommes rendu compte que certaines recrues s'enrôlaient sans réellement maîtriser l'une des deux langues officielles, nous les avons orientées vers des outils ou de la formation.

Jeff Kibble: Je préférerais qu'elles suivent la formation ou qu'elles acquièrent leurs compétences linguistiques avant d'arriver à l'école des recrues.

Y a-t-il des défis dont vous pouvez nous faire part pour le recrutement et le maintien en poste du personnel autochtone et francophone dans les Forces canadiennes?

Lgén Erick Simoneau: Je vais laisser le champion des langues officielles décrire les défis.

Les réalités sont les mêmes pour les peuples autochtones et les Premières Nations, en ce sens que nous devons tenir compte de certains éléments culturels, surtout par rapport aux résidents permanents que nous accueillons. Nous créons une trousse de sensibilisation culturelle pour permettre à nos instructeurs de mieux comprendre la grande diversité de recrues que nous accueillons. Pour ce qui est des statistiques d'intégration, 33,7 % de nos recrues cette année étaient des minorités visibles, ce qui en dit long sur la diversité.

Pour parler de la situation propre aux francophones, je vais céder la parole au champion, si vous me le permettez, monsieur le président.

• (1640)

Le président: Votre temps est écoulé. Nous avons un peu dépassé le temps imparti.

Nous allons passer à vous, monsieur Watchorn. Vous disposez d'un maximum de six minutes.

[Français]

Tim Watchorn (Les Pays-d'en-Haut, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je permettrais à M. Gros-Jean de poursuivre.

Major-général Martin Gros-Jean (co-champion des langues officielles de l'Équipe de la Défense, commandant adjoint du Commandement du personnel militaire, Forces armées canadiennes): Merci, monsieur Watchorn.

Monsieur le président, c'est ma première fois au Comité, alors je suis un peu nerveux.

Pour répondre à la question sur la rétention des francophones, comme mon patron, le général Simoneau, le disait, je dirais que les francophones acquièrent généralement leur statut bilingue ou leur

bilinguisme plus rapidement au cours de leur carrière. Les statistiques et les sondages que nous avons faits démontrent que les francophones sont généralement satisfaits de leur carrière de ce point de vue.

Tim Watchorn: Je poursuis dans le même ordre d'idées et ma question s'adresse à qui veut bien y répondre.

Les membres anglophones des Forces armées canadiennes sont-ils fortement encouragés à apprendre une deuxième langue ou est-ce qu'ils n'ont pas le temps de le faire?

Anne Rahming (directrice générale, Culture, groupe du Chef - conduite professionnelle et culture, ministère de la Défense nationale): Notre plan de mise en œuvre de la modernisation de la Loi sur les langues officielles touche précisément ce point. Nous sommes en train de mettre en place un programme d'activités qui encourage le bilinguisme et demande même à ce que les membres des niveaux supérieurs soient bilingues.

Tim Watchorn: Les documents que nous avons reçus parlent de la cohésion sur le plan opérationnel. J'aimerais vous entendre parler de la façon dont cette cohésion s'implante de manière opérationnelle. On parle de cohésion entre les deux langues.

Comment un commandant peut-il s'assurer que les troupes comprennent exactement ce qu'il veut? Comment le commandant peut-il s'assurer que les résultats obtenus correspondent à ses ordres?

Lgén Erick Simoneau: Un commandant se doit d'être capable de communiquer dans la langue de ses troupes, de son personnel. C'est très important.

Par ricochet, je vais aussi répondre à la question précédente à savoir si nous encourageons les anglophones à apprendre le français et les francophones à apprendre l'anglais afin d'être des leaders au sein de l'institution et auprès de leur personnel.

Il est super important qu'ils fassent des efforts et répondent aux exigences en matière de bilinguisme. Nous prenons ça très au sérieux. D'ailleurs, lors des comités nationaux de promotion qui servent à assurer la progression de nos membres, l'un des critères d'évaluation est le bilinguisme. Rendu à un certain rang, si vous n'êtes pas bilingue, ça ne passera pas.

C'est pour ça que je dis que les francophones apprennent l'anglais plus au début de leur carrière alors qu'ils doivent apprendre à faire leur travail, tandis que les anglophones ont besoin d'apprendre le français lorsqu'ils commencent à commander. Toutefois, ils sont déjà pas mal occupés quand ils sont rendus là. Le fait d'attendre pour suivre les cours les met un peu en péril, alors il va falloir ramener ça plus tôt dans leur carrière pour leur permettre de le faire.

La diversité au sein des petites équipes, c'est là où ça se joue. Les problèmes complexes qu'ils ont à résoudre se trouvent au sein des équipes et sur le plan tactique. C'est là où on a besoin d'une diversité d'esprits et d'opinions pour avoir des solutions novatrices. C'est vraiment là où nous mettons nos efforts.

Tim Watchorn: Est-ce que vous voyez des conflits entre les personnes de langue officielle différente? Est-ce qu'il y en a qui se fâchent parce qu'un certain groupe ne parle pas anglais ou ne parle pas français? Est-ce que vous voyez ça au jour le jour ou non, ou pas vraiment?

Lgén Erick Simoneau: Je dirais non, mais c'est mon opinion. Comme je suis francophone, je l'aurais vécu. Ce que je vois, c'est une institution qui croit fermement au bilinguisme et à la diversité, surtout depuis la tempête culturelle qui a eu lieu. On reconnaît vraiment maintenant l'importance de la diversité, ce qui inclut les deux langues officielles et plus encore.

Je ne vois pas vraiment de friction. Par contre, ce que je vois souvent, ce sont des occasions manquées tôt en carrière, alors que les gens ont moins de responsabilités et un peu plus de temps. De plus, lorsqu'on est plus jeune, on peut se le dire, les cerveaux sont plus flexibles et capables d'apprendre, que ce soit pour les langues ou autre chose. C'est vraiment là où il faut mettre l'accent.

• (1645)

Tim Watchorn: J'aurais une dernière question. Si j'ai bien compris, vous êtes ingénieur. Moi aussi, je suis ingénieur. J'ai donc dû passer par une école de génie, l'École polytechnique de Montréal, qui est une université francophone. Lors de ma formation, je vous dirais que 80 % de nos livres étaient en anglais.

Est-ce que vous voyez les mêmes défis, par exemple en ce qui concerne les livres de formation que vous êtes obligés de traduire d'avance? Quelles difficultés rencontrez-vous?

Mgén Martin Gros-Jean: C'est une très bonne question. J'ai fait mon baccalauréat en génie électrique à l'Université Laval. À l'époque, il n'y avait pas grand-chose qui était en français.

Du côté des Forces canadiennes, un énorme effort est fait pour soutenir les francophones qui ont besoin d'apprendre des choses disponibles en anglais. Nécessairement, il y a des métiers et des professions pour lesquels il faut avoir une maîtrise de l'anglais. Je pense, par exemple, à un pilote.

Oui, nous avons ces défis-là, mais je peux vous dire que nous prenons ça extrêmement au sérieux. Le bilinguisme, c'est vu un peu comme la pierre angulaire de notre identité nationale. C'est la façon dont nous voyons les choses. Avec la modernisation législative des langues officielles qui s'en vient, nous allons redoubler d'efforts là-dessus.

Tim Watchorn: C'est une excellente réponse, merci.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

Monsieur Savard-Tremblay, vous avez la parole pour six minutes.

Simon-Pierre Savard-Tremblay (Saint-Hyacinthe—Bagot—Acton, BQ): Merci, monsieur le président.

Permettez-moi de saluer les témoins et de les remercier de leur présence aujourd'hui.

Si je ne m'abuse, le dernier examen des langues officielles des Forces armées canadiennes date de 2021. En tout cas, les données les plus à jour publiées sur le site Web du ministère de la Défense nationale sont de 2021, du moins les données publiques les plus récentes.

On voit que plusieurs postes où le français est essentiel étaient occupés par des unilingues anglophones ou des anglophones qui ne disposaient pas d'un niveau de français suffisant pour le poste. Pour les postes désignés « français essentiel », 12,3 % de ceux-ci étaient occupés par des anglophones n'ayant pas le profil linguistique minimal BBB. Même pour les postes désignés bilingues, 63 % des em-

ploqués ne répondaient pas aux exigences linguistiques de niveau BBB pour la langue seconde dans la fonction publique.

Depuis 2021, y a-t-il eu un autre examen? Un autre est-il prévu?

Anne Rahming: Je dirais que nous sommes en train d'étudier les résultats de la première année de la mise en œuvre de la version modernisée de la Loi sur les langues officielles. Notre plan répond directement à ce que vous venez de décrire, finalement.

D'abord, depuis le mois d'octobre dernier, je crois, une directive conjointe se trouve sur notre site Web et peut être consultée. Cette directive inclut une approche graduelle réaliste pour 10 ans afin de mettre en place les profils CBC, au moins pour les métiers de services essentiels, c'est-à-dire les services de santé, les services de police et les services administratifs. Ça serait le profil BBB pour le niveau opérationnel de compétence, et CBC pour le grade de sergent.

Nous avons aussi un plan pour mettre en place une approche graduelle pour les adjudants de profil BBB. Ce plan nous permettra d'avoir la capacité totale de mettre en place cette approche sur une période de 10 ans. Cela dit, nous avons déjà commencé le travail dans le cadre de la première année du plan. Comme le général vient de le dire, nous faisons en sorte que ceux qui sont en train de monter dans la hiérarchie, qui ont des promotions ou qui ont un nouveau poste doivent suivre un processus durant lequel nous regardons leur profil linguistique et nous essayons de trouver quelqu'un qui peut soit pourvoir un poste bilingue soit superviser ceux qui sont dans les régions bilingues.

Pour ce faire, nous avons deux stratégies pour être certains que toute personne qui se trouve dans les régions bilingues ait un superviseur ayant un profil CBC.

C'est le plan que nous avons pour les dix prochaines années. Cela dit, nous comprenons qu'il pourrait y avoir de possibles écarts dans les premières années. Nous faisons de notre mieux pour que ça soit la politique et la pratique en place pour l'année qui s'en vient.

• (1650)

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Je voudrais quand même comprendre quelque chose.

Dans les Forces armées canadiennes, les francophones sont assez nombreux, même plus nombreux pour ce qui est du pourcentage, précisons-le. Comment est-il normal ou possible qu'une personne qui ne répond pas aux exigences linguistiques nécessaires puisse occuper un poste désigné bilingue ou carrément francophone? Selon moi, un poste, c'est déjà trop. Ce n'est pas normal. C'est une anomalie du point de vue de la statistique.

Anne Rahming: Je remercie le député de sa question.

Encore une fois, nous parlons d'un cadre de mesures d'atténuation. Oui, il est vrai qu'il y a des gens déjà dans des postes qui n'ont peut-être pas la cote de bilinguisme requise. Toutefois, ils sont en train d'être formés. Quand ces gens sont déjà dans un poste, nous faisons de notre mieux pour accorder la priorité au bilinguisme. Si un poste devient vacant, ce poste sera offert à quelqu'un qui n'est pas dans un poste, mais qui est bilingue.

En effet, c'est vraiment une approche qui est graduelle, mais nous allons de l'avant en accordant la priorité au bilinguisme et à la supervision du bilinguisme dans les régions bilingues. Est-ce que c'est plus clair?

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Actuellement, y a-t-il quand même un objectif officiel en ce qui concerne le pourcentage d'employés qui respectent les conditions du poste? Vous m'avez parlé de dix ans, mais est-ce que...

Anne Rahming: La politique vise tout le monde.

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Au moins, ça vise tout le monde, parce qu'il me semble que c'est la normalité. C'est tout simplement la normalité des choses.

Dans le même examen aussi, il y a une différence entre le nombre de postes où le français est essentiel et le nombre de postes où l'anglais est essentiel. On parle de 6 484 postes par rapport à 31 795 postes. C'est un déséquilibre total. Ça veut donc dire que seulement 16,9 % des postes non bilingues sont occupés par des francophones, même si les francophones forment pourtant un pourcentage beaucoup plus élevé des membres des Forces armées canadiennes.

Comment peut-on expliquer ça aussi?

Anne Rahming: Je vais céder la parole au lieutenant-général. Je crois que c'est une question qui concerne la structure de notre organisation plutôt que de la politique, si je comprends bien.

Lgén Erick Simoneau: En effet, Mme Rahming est chargée de la politique.

La politique est claire: nous voulons combler cet écart. La proportion de 24 %, c'est vraiment dans les Forces armées canadiennes. Les postes dont vous parlez, je crois, ont trait à des postes de la fonction publique. C'est là que des offres d'emploi sont faites à des gens qui, souvent, ne répondent pas aux exigences nécessaires pour obtenir la cote de bilinguisme pour le poste.

Du point de vue des Forces canadiennes, les postes ne sont pas dotés d'une désignation. C'est l'unité au complet qui est désignée francophone. Par exemple, je viens de l'escadron 430, à Valcartier. Cette unité était considérée comme étant bilingue. On pouvait envoyer en mission des anglophones et des francophones, alors que d'autres unités dans l'Ouest, à Edmonton, sont seulement anglophones.

Je crois que vous parliez des postes de la fonction publique. Comme ministère, toutefois, nous reconnaissons que nous ne sommes pas parfaits à cet égard. Il faut vraiment faire mieux pour, d'une part, donner la bonne formation et, d'autre part, engager des gens ayant la bonne cote linguistique.

Je ne sais pas si ça répond à votre question. Je voulais juste dissocier les 24 % de membres des Forces armées par rapport à ceux de la fonction publique. C'est vraiment 24 %.

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Nous y reviendrons au prochain tour de parole, puisque je n'ai plus de temps.

[Traduction]

Le président: Merci.

Madame Gallant, vous avez la parole pendant cinq minutes.

Cheryl Gallant (Algonquin—Renfrew—Pembroke, PCC): Merci, monsieur le président.

Par votre entremise, dans quelle mesure les FAC font-elles participer davantage de jeunes Autochtones à nos forces armées grâce aux programmes existants de cadets et de Rangers juniors dans les réserves?

Lgén Erick Simoneau: Merci, monsieur le président.

Nous lançons de nouveaux programmes, qui sont encore nouveaux dans mon esprit. Nous avons lancé le Programme d'initiation au leadership à l'intention des Autochtones, ou PILA, que nous offrons dans nos collèges militaires canadiens. Nous permettons aux Autochtones de se familiariser pendant un an avec le quotidien militaire et de le vivre. Au terme de cette période, ils peuvent choisir de poursuivre leur cheminement dans la Force régulière, d'aller dans les Forces de réserve ou d'être libérés. Mais au moins, on leur offre ces possibilités. Je précise également que nous accueillons 31 candidats dans le cadre du programme PILA chaque année, et qu'il n'en est qu'à ses débuts.

Il en va de même pour les camps d'été pour les Autochtones. Ces programmes d'été accueillent chaque année environ 200 personnes, et nous essayons de susciter de l'intérêt pour les Forces canadiennes.

• (1655)

Cheryl Gallant: Je vois, mais les FAC ne font pas de promotion dans les réserves, où les jeunes n'ont rien à faire. Cette expérience leur donnerait un encadrement et les remettrait peut-être dans le droit chemin. N'y a-t-il aucune initiative de la sorte en ce moment? N'y a-t-il aucune initiative pour créer un corps de cadets ou un corps de cadets des Rangers dans les réserves?

Lgén Erick Simoneau: À vrai dire, nous explorons ces possibilités, monsieur le président. Nous envisageons d'étendre la présence de nos centres de recrutement et de les implanter là où se trouvent ces communautés — ou plus près de ces communautés, par exemple, à Saskatoon et à Yellowknife. Je pourrais énumérer bien d'autres endroits. Nous essayons de nous rapprocher, géographiquement, des jeunes Autochtones.

Cheryl Gallant: Les graves problèmes de maintien en poste auxquels les FAC sont confrontées touchent-ils également les Rangers canadiens?

Anne Rahming: Par votre entremise, monsieur le président, je dirai que le taux de représentation des Rangers canadiens a augmenté de 5 % entre 2021 et 2026. En 2021, il était de 22,8 %, et il atteint maintenant 27,7 %. L'organisation a déployé des efforts considérables pour améliorer et renforcer ce qui fonctionne bien pour les Rangers.

Cheryl Gallant: Le groupe Wagner de la Russie recrute souvent des mercenaires en Afrique de l'Ouest, dans des juntes de pays proches de la Russie — comme le Mali, le Niger et le Burkina Faso — où la population parle principalement français.

L'Ukraine allègue maintenant que près de 1 700 mercenaires africains se battent pour la Russie en Ukraine. Étant donné le nouveau volet d'immigration qui accueille de nouveaux Canadiens et qui leur donne la priorité dans les forces armées, comment les FAC veilleront-elles à ce que ces mercenaires ne m'immiscent pas dans les Forces armées canadiennes?

Lgén Erick Simoneau: Merci, monsieur le président.

C'est une excellente question, et c'est une préoccupation qui est au cœur de notre processus de vérifications.

Nous sélectionnons les candidats, qui doivent obtenir une habilitation de sécurité très stricte et approfondie. Nous avons mis en place une période de probation pour permettre aux candidats d'intégrer les forces en dépit de certaines incertitudes. Or, dès que nous constatons qu'ils ne peuvent pas obtenir d'habilitation médicale, de sécurité ou physique, ils sont expulsés des Forces armées canadiennes avant même d'atteindre un statut opérationnel. Par conséquent, nous décelons les problèmes avant que le candidat n'atteigne ce que nous appelons le niveau opérationnel de compétence, ou NOC, pendant sa formation. Nous faisons des vérifications pour déceler ces problèmes.

Cheryl Gallant: Si IRCC n'interview même pas les nouveaux arrivants qui pourraient passer par ce volet, comment les FAC étudieront-elles la candidature des personnes qui ont servi dans l'Armée populaire de libération de la Chine ou les groupes paramilitaires associés à la République populaire de Chine?

Lgén Erick Simoneau: Le processus de filtrage de sécurité est très rigoureux et vise tous les candidats, y compris les Canadiens. Lorsqu'on décèle des préoccupations, le candidat ne peut s'enrôler dans les Forces armées canadiennes.

Cheryl Gallant: IRCC ne le fait pas, mais les FAC tiendront-elles compte du fait qu'un candidat a servi dans l'armée d'un pays qui a commis des violations des droits de la personne?

Lgén Erick Simoneau: Je ne peux pas parler des processus d'IRCC, mais je peux dire que nous faisons nos propres vérifications. Lorsqu'IRCC déclare une personne résidente permanente, cette dernière pourrait, en principe, devenir citoyenne canadienne. Nous soumettons chaque membre à un examen approfondi, qui comprend des étapes supplémentaires. Si un tel problème nous était signalé, la personne ne pourrait devenir membre des FAC.

• (1700)

Le président: Merci.

Madame Gallant, nous vous écoutons.

Cheryl Gallant: Je veux savoir si nous avons suffisamment de Rangers canadiens pour protéger notre Arctique.

Le président: Avons-nous suffisamment de Rangers canadiens pour protéger notre Arctique?

Lgén Erick Simoneau: Non, monsieur le président. Nous voulons accroître cette capacité cruciale.

Le président: Madame Lapointe, vous avez la parole pendant cinq minutes.

[Français]

Viviane Lapointe (Sudbury, Lib.): Merci, monsieur le président.

Lieutenant-général Simoneau, parmi les initiatives de recrutement en cours, lesquelles donnent les meilleurs résultats en matière de recrutement de francophones et de personnes autochtones? Selon vous, pourquoi sont-elles efficaces?

Lgén Erick Simoneau: Nous n'avons pas vraiment encore de quota en matière de recrutement de francophones. Nous en avons un du côté des Premières Nations et des Autochtones. Le système de recrutement présentement est en pleine transformation, en pleine refonte. Nous avons réduit les obstacles à l'entrée et nous avons instauré une période de probation pour nous assurer d'attirer des gens, mais aussi pour les laisser entrer dans les Forces armées canadiennes.

Je ne pourrais pas parler d'un programme très précis à part ceux que j'ai déjà mentionnés plus tôt, soit le Programme d'initiation au leadership à l'intention des Autochtones et les camps d'été pour les Autochtones. Nous n'avons rien vraiment pour les francophones, mis à part notre présence dans les centres de recrutement à Montréal et à Québec. Lors des foires d'emplois, nous voulons vraiment nous rapprocher de la population pour susciter un intérêt.

Souvent, la population canadienne ne connaît pas beaucoup les Forces armées canadiennes, à moins que quelqu'un dans la famille en fasse partie. La proximité est très importante, et nous nous assurons d'être présents le plus possible.

Nous sommes même en train d'acheter des véhicules de recrutement mobile. Nous pourrions les conduire et les amener dans les endroits appropriés, des endroits qui sont plus temporaires, comme les expositions et tout ça, afin de pouvoir faire du recrutement plus local et plus ciblé.

Viviane Lapointe: D'accord.

Le recrutement est important, mais la rétention aussi. Quelles sont les principales améliorations observées en matière de rétention parmi les membres francophones et autochtones, et quels sont les facteurs qui y contribuent?

Lgén Erick Simoneau: Encore une fois, ce ne sont pas des programmes qui ciblent les francophones ou les membres des Premières Nations. Par contre, ces derniers en bénéficient comme tous les autres membres des Forces armées canadiennes.

Vous savez probablement que le 8 août dernier, le premier ministre avait annoncé huit initiatives que nous allons mettre en place, dont la hausse salariale. Certaines initiatives visaient à attirer des instructeurs de qualité dans nos écoles, afin que les militaires que nous recrutons aient du succès dans leur entraînement de base. C'est là que ça commence. Il s'agit d'avoir une bonne première expérience lors de l'enrôlement et au départ.

Ensuite, ça continue par l'entremise de mesures comme la solde du service militaire, qui vise à inciter les gens à continuer de servir leur pays en leur versant un montant en fonction de certaines fourchettes. Il s'agit aussi de faciliter leurs déplacements d'un bout à l'autre du Canada, parce que nous demandons beaucoup à nos gens d'être mutés partout au pays. Nous avons donc bonifié les avantages liés aux mutations de nos membres.

Ça fait partie d'une série de huit initiatives dont nous voyons déjà les effets. Normalement, nous avons un taux d'attrition annuel d'environ 8 % ou 8,1 %. Nous nous attendions donc à perdre environ 6 900 personnes cette année, mais les statistiques démontrent que nous allons plutôt n'en perdre qu'environ 5 500. Nous avons donc une meilleure rétention, et je l'attribue directement aux huit initiatives que nous sommes en train de mettre en place. Il en reste encore une à mettre en place.

Viviane Lapointe: Merci.

Madame Rahming, quels changements culturels ont le plus grand effet sur le sentiment d'appartenance des membres?

Anne Rahming: Encore une fois, ce sont des changements à grande échelle que nous apportons, plutôt que des changements qui visent directement ces deux communautés. Nous avons mis en place une stratégie d'évolution de la culture sur trois ans. Nous allons continuer notre planification et la mise en place de cette stratégie à l'avenir.

Les grands points que nous avons abordés concernaient surtout la mise en place de processus de gouvernance pour que tout le monde puisse aborder les dossiers structurels. Nous sommes passés par une période où nous regardions chaque cas individuellement, et maintenant, nous discutons de gouvernance, de politiques et de processus plutôt systémiques et structurels. Je pense que cette modernisation de la façon dont nous travaillons commence à avoir un effet institutionnel.

• (1705)

[Traduction]

Le président: Monsieur Savard-Tremblay, c'est votre tour.

Vous avez deux minutes et demie, et un peu plus — juste pour vous.

[Français]

Simon-Pierre Savard-Tremblay: C'est si généreux de votre part, monsieur le président. Merci.

Monsieur Simoneau, j'ai pu faire quelques contre-vérifications. Tout d'abord, on parlait bien des Forces armées canadiennes, tout à l'heure, et non de la fonction publique. Je vais rappeler certains éléments constatés dans le cadre de l'examen.

D'abord, 63 % des membres des Forces occupant des postes bilingues nécessitant un niveau intermédiaire de compétence dans la langue seconde ne satisfaisaient pas au profil linguistique exigé pour leur poste. Ensuite, 26,3 % des 4 732 membres francophones occupant un poste désigné « anglais essentiel » ne possédaient pas un niveau intermédiaire de compétence en anglais.

Ensuite, 76,9 % des 1 026 membres anglophones des Forces occupant un poste désigné « français essentiel » ne possédaient pas un niveau intermédiaire de compétence en français. Par ailleurs, 87,7 % des professions au sein des Forces ne comptaient pas suffisamment de membres bilingues pour répondre aux besoins en personnel.

Finalement, et c'est là que le bât blesse, il y a un problème de répartition, et ce, dans un contexte où les Forces veulent augmenter leurs effectifs. Chaque année, celles-ci prévoient perdre environ 1 347 membres possédant un profil linguistique valide.

Je rappelle qu'on parle des Forces et non de la fonction publique.

Je vais donc vous poser une question vague, mais évocatrice: comment est-ce possible?

Lgén Erick Simoneau: C'est possible, parce que c'est ce que dit le rapport. Ce n'est pas acceptable, et c'est pour ça que nous sommes à 100 % en faveur de la modernisation de la Loi sur les langues officielles. Il faut régler ça. Nous prenons ça très au sérieux.

Juste pour l'année qui s'en vient, nous allons offrir de la formation en langue seconde jusqu'à 1 000 postes, selon les besoins, et ce n'est pas un plafond. C'est juste pour répondre aux besoins actuels. Nous prévoyons les ressources nécessaires pour aller plus loin, au besoin, afin que ce genre de situation ne puisse plus se produire, comme vous l'avez mentionné.

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Je m'interroge sur le rapport coût-efficacité. Actuellement, est-ce que les cours de formation en langue seconde sont offerts à plein rendement?

Lgén Erick Simoneau: Oui, mais je mettrais un bémol. Nous répondons à 100 % de la demande, mais je trouve que la demande

pourrait être plus forte, surtout en début de carrière. Il y a beaucoup de gens qui sont en attente entre deux cours et qui auraient avantage à aller parfaire leur langue seconde à l'École de langues des Forces canadiennes pour obtenir le niveau de compétence linguistique CBC ou BBB. Présentement, on leur suggère plutôt de prendre de l'avance dans leur cours de vol ou d'infanterie et d'acquérir un peu d'expérience concrète.

Ça va faire partie intégrante du plan de mise en œuvre de la modernisation de la Loi sur les langues officielles que d'aider davantage les membres en début de carrière à acquérir ces compétences, pour que ce soit fait. Il faut le faire tôt en carrière, un peu comme les francophones sont obligés de le faire par la force des choses.

Simon-Pierre Savard-Tremblay: C'est donc déjà en voie d'être modifié.

Lgén Erick Simoneau: Oui, absolument.

[Traduction]

Le président: Monsieur Anderson, la parole est à vous.

• (1710)

Scott Anderson (Vernon—Lake Country—Monashee, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de comparaître devant nous aujourd'hui.

J'ai entendu les mêmes rumeurs que mon collègue sur les problèmes de formation linguistique et l'incapacité de certains de parler l'une ou l'autre des langues officielles. La formation linguistique est-elle offerte avant ou après le recrutement? Je ne pense pas que nous ayons entendu un oui ou un non catégorique en réponse à cette question.

Lgén Erick Simoneau: Je n'ai répondu ni par l'affirmative ni par la négative, monsieur le président, parce que, conformément à la politique, nous voulons intégrer ou enrôler des candidats qui parlent couramment l'une des deux langues officielles. Nous avons peut-être parfois failli à la tâche de tester les compétences linguistiques dès le départ, ce qui a permis à certains membres de s'enrôler sans maîtriser l'une des deux langues...

Scott Anderson: Si vous me le permettez, effectuez-vous des tests médicaux avant le recrutement?

Lgén Erick Simoneau: Oui.

Scott Anderson: Effectuez-vous des tests psychologiques avant le recrutement?

Lgén Erick Simoneau: Oui.

Scott Anderson: Cependant, vous ne faites pas de tests linguistiques.

Lgén Erick Simoneau: Pour l'instant, non, mais nous observons la situation. Nous enrôlons des résidents permanents depuis maintenant deux ans. Ils suivent le programme de formation, et nous constatons que les tests sont nécessaires. Nous remédions activement au problème en les envoyant suivre un cours lorsque nous estimons qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment l'une des deux langues officielles. Nous devons agir avant le recrutement, absolument, mais nous devons aussi nous assurer de sélectionner des candidats.

Scott Anderson: Planifie-t-on d'effectuer des tests linguistiques avant le recrutement?

Lgén Erick Simoneau: Pas pour l'instant, non.

Scott Anderson: Prévoit-on de faire quelque chose en ce sens?

Lgén Erick Simoneau: Eh bien, notre profession fait de nous des planificateurs, alors nous prévoyons toujours des solutions pour corriger les problèmes.

Scott Anderson: Vous avez...

Lgén Erick Simoneau: En ce moment, nous en sommes à établir les faits sur cet enjeu.

Scott Anderson: Je vois. D'accord.

Quel niveau de compétence linguistique est exigé?

Lgén Erick Simoneau: Il faut pouvoir fonctionner dans l'une des deux langues officielles — le français ou l'anglais — pour s'enrôler dans les Forces armées canadiennes.

Scott Anderson: Quel niveau de compétence est exigé? Si je suis fonctionnel en hindi, cela ne veut pas dire que je parle l'hindi.

Anne Rahming: Monsieur le président, au sujet du point soulevé par le député, comme il n'y a pas de test au début du recrutement, il faut se fier aux politiques. Les politiques du gouvernement du Canada exigent soit les niveaux AAA, BBB, CBC, etc. Étant donné qu'il n'y a pas de tests, le niveau de compétence linguistique est indéterminé à l'heure actuelle. Nous ne pouvons le préciser dans les politiques. Cependant, une fois en poste, les membres connaissent le profil linguistique de leur poste, qui dépend de la région, de la profession, du métier et du niveau.

Scott Anderson: D'accord.

Vous avez dit que les risques pour la sécurité sont éliminés avant d'atteindre le statut opérationnel. Entre le recrutement et le statut opérationnel, il peut parfois s'écouler des années. Je connais un sous-lieutenant qui a occupé ce poste pendant 10 ans avant d'être promu.

Soit dit en passant, ce n'était pas moi.

Des voix: Ha, ha!

Scott Anderson: Entretemps, la personne a suivi la majeure partie de la formation et s'est fait confier une arme automatique et des munitions. La personne faisait partie de l'armée de terre.

Est-ce l'idéal? Est-ce la façon idéale de déterminer les risques de sécurité?

Lgén Erick Simoneau: Monsieur le président, je dirais que le statut opérationnel est la toute dernière étape — le maximum —, que nous n'atteignons jamais avant d'octroyer l'habilitation de sécurité. La formation qui mène au statut opérationnel varie selon la profession. Chaque profession comporte son propre parcours de formation, si on peut s'exprimer ainsi. Par conséquent, le personnel doit obtenir son habilitation de sécurité bien avant son statut opérationnel.

Tout à l'heure, j'essayais d'expliquer qu'un membre ayant son statut opérationnel ne pourrait pas ne pas avoir de cote de sécurité. Ce n'est pas à ce moment que les membres doivent l'avoir; ils en ont besoin bien plus tôt dans le processus pour pouvoir s'entraîner.

Scott Anderson: D'accord.

Quels efforts précis sont déployés pour recruter du personnel autochtone?

Lgén Erick Simoneau: Pour le recrutement, j'ai parlé plus tôt du programme de camp d'été PILA. Nous essayons de nous repositionner et de mettre sur pied de nouveaux centres de recrutement plus près des populations autochtones. Ce sont des initiatives que nous

entreprenons en ce moment même. Nous essayons de mettre en place des centres de recrutement mobiles et des présentoirs.

Scott Anderson: Est-ce que le personnel autochtone y participe?

Lgén Erick Simoneau: Oui.

Scott Anderson: D'accord, c'est excellent.

L'armée cherche-t-elle activement à recruter des immigrants qui possèdent des compétences à double usage comme la médecine ou l'ingénierie et d'autres compétences avancées?

• (1715)

Lgén Erick Simoneau: Monsieur le président, en ce qui concerne l'enrôlement, nous accordons beaucoup d'importance aux personnes qui possèdent déjà des compétences. Qu'il s'agisse d'un médecin ou d'un plombier, lorsqu'une personne arrive avec des compétences, nous lui accordons la priorité dans la file d'attente pour l'enrôlement. C'est assurément une valeur ajoutée pour nous.

Scott Anderson: Merci beaucoup.

Je vais céder le reste de mon temps, s'il en reste, à M. Bezan.

Le président: Monsieur Anderson, c'est très gentil et généreux de votre part, mais vous avez dépassé votre temps de parole.

Des députés: Ha, ha!

Le président: J'adore la tactique, cependant.

Scott Anderson: J'essayais simplement de me comporter en libéral.

Tim Watchorn: Annoncez-vous quelque chose?

Des députés: Ha, ha!

Scott Anderson: Non.

Le président: Monsieur Malette, c'est à vous.

Chris Malette (Bay of Quinte, Lib.): Je vais poser une question et céder le reste de mon temps à mes collègues multilingues au sein du Comité.

Merci beaucoup de votre témoignage aujourd'hui.

Comme nous l'avons entendu, le recrutement dans les Forces armées canadiennes a augmenté de 13 %. Quelles initiatives ont été mises en place pour stimuler le recrutement des francophones au sein des Forces armées canadiennes? Quels résultats encourageants, le cas échéant, avez-vous constatés?

N'importe lequel de nos témoins peut répondre à cette question.

Lgén Erick Simoneau: En fait, nous enrôlons plus de candidats. Nous augmentons la taille des Forces armées canadiennes. Il y a deux ans, elle comptait 63 000 membres, et à ce jour, elle en compte plus de 67 000, soit un ajout de 5 000 membres au cours de ces deux années. Nous sommes en bonne position et sur la bonne voie pour atteindre les 71 500 membres au sein de notre force régulière d'ici 2029, conformément aux directives de la cheffe d'état-major de la défense.

Pour ce faire, nous avons réduit les obstacles à l'entrée là où c'était possible. Nous continuons d'être sélectifs — je tiens à le préciser d'emblée —, mais nous réduisons les obstacles là où nous le pouvons en acceptant un certain degré de risque pendant la période de probation.

Auparavant, nous traitions les 107 professions de la même façon, en ayant les mêmes normes médicales d'enrôlement dans tous les cas. Pour réduire les obstacles, nous avons décidé de procéder profession par profession pour voir si nous pouvions accepter des gens ayant une allergie, par exemple. De cette façon, nous pouvons enrôler plus de gens et avoir accès à un plus grand bassin de personnes compétentes qui, autrement, auraient été exclues.

En date du 31 mars, soit presque aujourd'hui, nous avons un bassin de 44 000 candidats sérieux. Ce ne sont pas des gens qui ont cliqué une seule fois sur notre site, mais qui ont interagi avec nous souvent et nous ont fait parvenir de l'information sur leur âge, leur identité, leur citoyenneté et leur scolarité. Ce sont des gens qui sont vraiment sérieux. Nous avons 44 000 personnes à l'heure actuelle dans notre base de données, grâce à toutes les initiatives que nous avons mises en place.

Notre système n'est pas parfait. Nous ne l'avons pas transformé. Nous avons simplement apporté quelques modifications à nos processus. Nous devons encore le transformer, et pour ce faire, nous devons tout numériser.

Chris Malette: Pour faire suite à ma question — et au sujet de notre discussion d'aujourd'hui —, y a-t-il des initiatives précises qui ont été ou qui seront mises en œuvre pour aider à stimuler le recrutement, plus particulièrement des francophones?

Lgén Erick Simoneau: Monsieur le président, nous avons des initiatives particulières, mais elles sont très localisées parce que nous n'avons pas d'objectifs pour les francophones. Ils sont très bien représentés au sein des forces armées. Ils peuvent gravir tous les échelons jusqu'au sommet de la hiérarchie.

Cela dit, je suis tout à fait conscient que nous avons besoin de francophones, et de francophones qualifiés. Nous devons disposer d'un bassin plus large, et c'est pourquoi, dans nos centres à Québec, Montréal, dans toute la province de Québec, et aussi en Ontario, au Manitoba et dans d'autres provinces, nous veillons à recruter des personnes véritablement bilingues.

J'ajouterais également l'aspect sexospécifique. J'ai l'impression qu'il n'y a pas assez de femmes dans nos centres de recrutement — des femmes dans les armes de combat. Un domaine où notre ratio est beaucoup moins bon... Je déborde un peu de la question, si vous me le permettez, monsieur le président...

• (1720)

Chris Malette: Oui, allez-y, c'est important.

Lgén Erick Simoneau: Pour ce qui est des femmes, nous avons actuellement une représentation de 17 %. Notre objectif est de 25 %. La majorité de nos postes sont liés aux armes de combat. Si nous voulons réussir à enrôler des femmes dans les Forces armées canadiennes, nous devons les attirer dans les professions liées aux armes de combat. Je dois donc doter les centres de recrutement de personnes qui sont en mesure d'en parler, qui font déjà partie du système.

Chris Malette: Nous avons entendu parler plus tôt d'une crise de maintien en poste. Y a-t-il une crise de maintien en poste dans les Forces armées canadiennes?

Lgén Erick Simoneau: Je dirais que ce n'est pas le cas. Nous avons un taux d'attrition de 8 %, ce qui est relativement bon et comparable à celui de l'industrie et d'autres organisations semblables.

Je dirais que nous n'avons pas de problème d'attrition, mais nous avons un problème de maintien en poste à certains moments et dans certaines professions. Par exemple — et je recueille des données en ce moment pour en étudier les raisons —, les femmes quittent souvent l'armée après 15 ans de service, et ce, plus que les hommes. Beaucoup de gens quittent l'armée après 25 ans de service, ce qui est compréhensible, car ils sont alors admissibles à la retraite. L'une des huit initiatives dont j'ai parlé plus tôt s'attaquera à ce problème et offrira des incitatifs pour les encourager à rester au sein de l'armée pour une nouvelle période de service.

De plus...

Chris Malette: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

Je suis heureux que vous ayez pu partager votre temps. Je vois que M. Anderson et vous fonctionnez de la même façon.

Monsieur Bezan, c'est à vous.

James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC): J'espère simplement que le temps de M. Anderson et de M. Malette n'empiète pas sur mon temps et que je ne suis pas perdant.

Des voix: Ha, ha!

James Bezan: Quoi qu'il en soit, je vous remercie d'être avec nous.

Le soldat autochtone le plus décoré du Canada est le sergent Tommy Prince, qui venait de ma circonscription. Il est né à Petersfield et était membre de la nation ojibway de Brokenhead. Il faisait partie de la Première force de service spécial, la « Brigade des diables », une force d'opérations spéciales multinationale canado-américaine. Il était non seulement le soldat autochtone canadien le plus décoré, mais aussi le membre le plus décoré de la Brigade des diables, composée de Canadiens et d'Américains. Puis, après la Seconde Guerre mondiale, il a combattu en Corée avec le régiment Princess Patricia's Canadian Light Infantry lors de la bataille de Kapyong, sur la colline 677.

C'est une histoire dont nous sommes très fiers et qui résonne encore dans toute la communauté, une communauté qui compte encore un nombre assez important de membres au sein des Forces armées canadiennes et des forces armées américaines. Beaucoup d'entre eux deviennent des Rangers américains là-bas, et c'est intéressant de voir que beaucoup sont présents aux cérémonies du jour du Souvenir.

Vous avez parlé des 2,8 % d'Autochtones dans les Forces armées canadiennes. Pouvez-vous ventiler ce pourcentage pour nous dire combien sont membres des Premières Nations, combien sont Métis et combien sont Inuits?

Anne Rahming: Malheureusement, je ne peux vous donner de données ventilées, parce que la collecte des données d'auto-identification comporte quelques restrictions. L'auto-identification est volontaire et les données sont agrégées, car l'aspect le plus important de ces données est de protéger la vie privée et la raison pour laquelle elles ont été collectées. Étant donné le faible nombre de personnes dans beaucoup d'unités, la désagrégation comporte certains risques, et cela ne s'est pas fait à ce jour.

À l'heure actuelle, l'information est recueillie et communiquée par groupes au sein de l'organisation. Nous avons des données ventilées pour la Force régulière, la Réserve, le SAIOC, le Service d'administration et d'instruction des organisations de cadets, et les Rangers. Nous ne pouvons pas fournir de sous-populations au sein de ces groupes pour l'instant.

James Bezan: Il serait intéressant de le savoir. Si on veut s'assurer d'avoir une représentation adéquate... Nous savons que les francophones représentent 21 % de la population canadienne, et au sein des Forces armées canadiennes, 24 %. Nous connaissons ces chiffres. Nous devrions également avoir ces chiffres pour les communautés autochtones, qu'il s'agisse des Premières Nations, des Inuits ou des Métis.

Parlons des données agrégées. Vous avez dit avoir les chiffres. Combien font partie des Rangers? Combien font partie de l'armée, du moins dans la Force régulière et la Force de réserve? Si vous avez aussi les données par service, ce serait extraordinaire.

• (1725)

Anne Rahming: Par votre entremise, monsieur le président, j'ai une ventilation que je peux vous donner pour 2026.

Le pourcentage pour la Force régulière est de 2,9 %. Pour les réservistes, c'est 2,4 %, pour le SAIOC, les cadets, c'est 2,5 %. Pour les Rangers canadiens, comme je l'ai mentionné plus tôt, c'est 27,7 % à l'heure actuelle.

James Bezan: Pour ce qui est des Rangers, vous avez dit que nous en avons besoin de plus. De combien de plus en avons-nous besoin?

Lgén Erick Simoneau: Monsieur le président, je n'ai pas les chiffres exacts, puisque nous sommes en train d'analyser la situation en ce moment. Nous planifions comment renforcer notre présence dans le Nord dans le cadre de la politique « Notre Nord, fort et libre ». Nous élaborons des plans pour accroître la taille des forces armées et mettre l'accent sur la défense du Canada, ainsi que sur l'importance du Nord.

Je n'ai pas de chiffres exacts, et je ne connais pas non plus la taille du bassin dans lequel nous pouvons recruter. C'est exactement la raison pour laquelle j'ouvre un centre de recrutement à Yellowknife, par exemple. Nous devons nous rapprocher afin de mieux établir la taille de ce bassin et la volonté des gens d'en faire partie. Je ne doute pas, en fait, de leur intérêt, mais il faut comprendre cela et dans quelle mesure.

James Bezan: L'effectif actuel des Rangers est presque complet, n'est-ce pas?

Lgén Erick Simoneau: Je ne pense pas qu'il soit complet. Nous en serions heureux si d'autres venaient frapper à notre porte. Nous n'avons pas besoin d'attendre d'avoir le chiffre final pour mettre en place un plan afin d'en enrôler davantage, car tout cela s'inscrit dans l'objectif d'accroître la taille des forces armées, et c'est ce que nous faisons en ce moment.

James Bezan: Nous savons que 27 % des Rangers sont des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis.

Que faites-vous pour accroître le recrutement et leur pourcentage au sein de la Force régulière, qu'il s'agisse de l'armée de terre, de la Marine ou de la force aérienne? Cible-t-on ces communautés?

Il y a un centre à Yellowknife, mais il y a trois territoires qui sont vastes. Il faudrait qu'il y ait une présence dans toutes les capitales de ces territoires.

Que fait-on pour joindre les communautés des Premières Nations et des Métis dans le reste du Canada?

Lgén Erick Simoneau: Monsieur le président, je ne pense pas que nous en fassions assez. C'est la première salve d'un plan plus vaste que nous élaborons en ce moment même.

Dès cette année, nous allons mettre des choses en place à Yellowknife, comme je l'ai mentionné, ainsi qu'à Grande Prairie, Prince George, Red Deer, Saskatoon, Rouyn et Bathurst. Nous examinons tous les lieux qui vont nous permettre de nous rapprocher des communautés pour tâter le terrain et attirer plus de membres des Premières Nations.

Le président: Merci.

Madame Romanado, c'est à vous.

[Français]

Sherry Romanado (Longueuil—Charles-LeMoine, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je veux remercier les témoins de leur présence aujourd'hui ainsi que de leur service.

Ma première question concerne le recrutement. Les recruteurs des Forces armées canadiennes doivent-ils être bilingues pour pouvoir répondre aux questions dans les deux langues officielles?

Lgén Erick Simoneau: Je dirais que oui, surtout dans les centres de recrutement au Québec, en Ontario, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick. Est-ce que c'est le cas présentement? Ce n'est pas le cas, parce que je n'ai pas assez de francophones et que je ne peux pas demander à tous les membres francophones des Forces, soit 24 % des membres, d'aller dans les centres de recrutement. J'en ai besoin partout dans la chaîne de commandement pour faire la supervision du monde dans leur langue première.

Idéalement, ce qu'on essaie d'avoir, c'est un compromis tout canadien: avoir un membre bilingue par centre de recrutement durant chaque quart de travail, même lorsqu'on ouvre les portes dans le temps des Fêtes, entre Noël et le jour de l'An, parce que c'est à ce moment que les gens ont le temps de venir nous voir. On prend très au sérieux le fait d'avoir quelqu'un qui est bilingue dans chaque centre de recrutement dans ces périodes de pointe, parce que, sans ça, on manque des occasions. Par exemple, quand je suis entré au centre de recrutement de Québec, sur la rue Saint-Jean, je parlais juste français. Je n'étais pas du tout capable de fonctionner en anglais. J'ai encore des difficultés, comme vous pouvez le voir. Cependant, il est super important que la première personne que les gens rencontrent puisse leur parler dans leur langue première.

• (1730)

Sherry Romanado: Parfait.

Il y a quelques années, lorsque mes fils fréquentaient le Collège militaire royal de Saint-Jean, les étudiants passaient la moitié du mois en anglais et l'autre moitié en français pour que tout le monde soit capable d'être bilingue après ses études. Est-ce que c'est toujours le cas?

Lgén Erick Simoneau: Je n'ai pas la réponse à ça, mais j'imagine qu'on n'aurait pas arrêté une bonne pratique comme ça.

Ce que je peux vous dire, c'est que, lors des rencontres hebdomadaires de la cheffe d'état-major de la défense, on alterne entre le français et l'anglais. C'était très difficile au début, surtout pour les anglophones, non pas parce qu'ils n'étaient pas bilingues, mais parce qu'il y a beaucoup de termes techniques. Même pour les francophones, c'était un défi au début de faire les breffages en français. On commence à s'y faire et à adapter le vocabulaire technique pour être capable de l'utiliser dans les deux langues. C'est ce genre d'initiative qui va nous permettre d'améliorer l'institution dans son entièreté. Ça fait partie intégrante de la mise en œuvre de la modernisation de la Loi sur les langues officielles. Ça part d'en haut, avec la cheffe d'état-major de la défense.

Dans mon propre commandement, je tiens deux réunions chaque semaine. Puisque beaucoup de monde, mon adjoint, l'adjudant-chef et moi-même sommes francophones, je vous dirais que plus de 50 % des réunions se déroulent en français. Ce n'est pas au détriment des anglophones; c'est à leur demande. Souvent, ils nous disent qu'ils n'ont pas l'occasion de parler français parce que nous leur parlons tout le temps en anglais, et qu'ils aimeraient que nous leur parlions en français. Ça fait que je leur parle en français jusqu'à ce que je voie un point d'interrogation ou qu'ils ne me suivent plus. Là, on retourne en anglais. Cependant, on veut vraiment y arriver en équipe.

Sherry Romanado: Je sais qu'en 2021, nous avons commencé à proposer des diplômes universitaires au Collège militaire royal, ce qui a permis aux membres francophones des forces armées d'obtenir un diplôme universitaire en français. C'est quelque chose sur lequel on travaillait depuis 2015.

C'est la saison des affectations. J'ai discuté avec des membres francophones des Forces armées canadiennes qui ont été affectés dans des bases situées hors du Québec et qui ont eu du mal à obtenir des services en français. De quel soutien peuvent-ils bénéficier? Qu'en est-il de leur famille, qui doit aussi parfois déménager dans une ville anglophone où il n'y a aucun service en français?

Est-ce que c'est quelque chose qu'on prend en considération dans le cadre des affectations?

Lgén Erick Simoneau: Je vais répondre en deux volets à cette question.

Premièrement, je vais commencer par les familles. On ne parle pas assez des familles. Personnellement, je les appelle « la force en arrière des Forces ». C'est la vraie force qui fait qu'on est capable de servir et de se concentrer sur une mission lorsqu'on est déployé. Si les démineurs qui doivent toucher à une bombe ont des problèmes en tête et des défis familiaux, ils ne pourront pas se concentrer. Il ne peut s'ensuire que des mauvaises choses. Donc, la famille, c'est très important.

Du point de vue de la langue, il y a trois aspects. Lorsque j'ai été muté la première fois à l'extérieur de Valcartier, c'était à Kingston. À cette époque, j'étais rendu bilingue et j'étais capable de fonctionner en anglais parce que, pour faire le cours de base de pilotage, on m'avait fait suivre un cours de vocabulaire technique pour que je ne sois pas un danger public dans les airs à Moose Jaw, en Saskatchewan. Ça fait que je suis devenu très rapidement bilingue ou, au moins, fonctionnel en anglais.

Cependant, ma famille n'a pas eu cet avantage. Donc, il y a des défis en matière d'emploi des conjoints et des conjointes. La garde d'enfants présente des défis aussi. Lorsqu'on arrive en milieu anglophone avec de jeunes enfants francophones et qu'il n'y a pas de gar-

derie francophone, ça pose des défis. Il y a aussi l'accès aux soins de santé. Les services de santé dans les autres provinces ne sont pas nécessairement offerts dans les deux langues officielles. Ça occasionne des défis. Tout ça fait que les familles deviennent souvent des familles vivant d'un seul revenu. Elles n'ont qu'un seul revenu parce que le conjoint ou la conjointe doit rester à la maison pour compenser tous ces manques.

Madame Romanado, je sais que vous travaillez personnellement avec Le Canada sans faille pour essayer de nous ouvrir des portes à cet égard. Je vous en remercie officiellement.

D'un point de vue militaire, on n'est pas parfait non plus. On en a entendu parler plus tôt: on a encore des anglophones qui supervisent des francophones et qui ne sont pas capables de s'adresser à eux dans leur langue et vice-versa. Cependant, la solution n'est pas de garder les francophones au Québec, au Nouveau-Brunswick ou dans les milieux francophones. En effet, il y a des francophones partout, et ils doivent pouvoir se faire superviser dans leur langue première. Donc, je me dois de répartir la supervision dans toutes les provinces, dans toutes les missions déployées. Ce ne serait pas efficace et ce ne serait pas juste envers les francophones de tous les garder au Québec. Alors, c'est là où l'éducation et la formation dans la langue seconde deviennent très importantes pour moi.

• (1735)

Le président: Merci.

[Traduction]

Monsieur Savard-Tremblay, vous avez la parole.

[Français]

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Combien de temps me donnez-vous?

[Traduction]

Le président: Il vous reste un peu plus de deux minutes et demie.

[Français]

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Je vous remercie de cette bonne réponse.

Messieurs Simoneau ou Gros-Jean, l'un de vous, je ne me souviens plus de qui, a parlé tout à l'heure d'une opération de modernisation en 2025. J'imagine que c'est la même opération dont nous avons entendu parler à l'époque, celle en vertu de laquelle il y aurait un peu plus de centralisation et un peu plus de prise en charge de plusieurs aspects des ressources humaines, matérielles et autres.

On sait qu'il n'existe qu'une seule division qui est officiellement francophone, soit la 2^e Division, au Québec. Dans ce contexte, est-ce que son mandat est resté le même, ou est-ce qu'il a été centralisé ou modifié? Est-ce qu'il s'est passé quelque chose dans le cadre de cette opération?

Mgén Martin Gros-Jean: Je pense que vous parlez de la modernisation des langues officielles.

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Non, je parle des Forces.

Mgén Martin Gros-Jean: D'accord, vous parlez de l'armée. Dans ce cas, je ne peux pas répondre à cette question.

Lgén Erick Simoneau: Je peux essayer de répondre à la question.

Je ne suis pas le commandant de l'armée, mais ce dernier m'a breffé. Ce que je peux vous dire, c'est que le niveau divisionnaire va rester. Le commandant de l'armée est présentement en train de transformer la manière dont ce niveau est structuré. Il veut spécialiser les divisions. Ça fait qu'il va y avoir une division qui va s'occuper de l'aspect expéditionnaire, une autre division qui va s'occuper de l'aspect intérieur, et une troisième qui va s'occuper du soutien logistique.

Ce que ça veut dire pour la 2^e Division, au Québec, c'est qu'elle va devenir responsable de l'emploi de la force à l'intérieur du pays. Est-ce que ça va changer?

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Ce ne sera plus seulement au Québec. Donc, ça devient...

Lgén Erick Simoneau: Non, elle va pouvoir opérer partout au Canada.

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Ça va être pancanadien.

Lgén Erick Simoneau: Ça va être pancanadien. Est-ce que ça veut dire que ça va changer le ratio de bilinguisme au sein de la division? Ce sera probablement le cas, mais je pense que puisqu'elle est à Montréal, à cause de son emplacement dans la province de Québec et aussi en raison du besoin de s'adresser aux gens dans les deux langues officielles, le caractère francophone de cette division va perdurer. Cependant, je me livre présentement à des spéculations.

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Il me semble qu'il y a quand même un danger si on dit qu'une unité exclusivement francophone au Québec va dorénavant se retrouver avec une fonction pancanadienne. Comment peut-elle garder le même statut si son mandat change de cette manière?

Lgén Erick Simoneau: Monsieur le président, ce que je dirais, à cet égard, c'est que cette division au Québec avait déjà un mandat d'emploi de la force à l'extérieur du Canada dans le cadre duquel les membres devaient déjà opérer en anglais. La division a toujours été forte sur le plan du français à cause de son emplacement, mais a toujours eu à opérer en anglais, ne serait-ce que pour l'interopérabilité avec nos alliés. Donc, il y a toujours eu un élément de bilinguisme dans la division, et je ne pense pas que ça va changer à cause de la restructuration.

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Donc, actuellement, il n'y a pas de moyen d'évaluer ça. Au moment où on se parle, ça n'a pas été vérifié de près avec des indicateurs précis.

Lgén Erick Simoneau: Aucunement. C'est parce que c'est un plan de restructuration que l'armée est en train de développer. La restructuration n'a pas encore eu lieu. C'est pour ça que je parle un peu de spéculations. Ce n'est peut-être pas quelque chose que j'aurais dû faire, mais c'est juste pour être parfaitement transparent et pour vous dire où ça s'en va.

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Je vous en suis reconnaissant et je vous remercie de l'être, d'ailleurs: c'est la bonne chose à faire. Quand vous ne savez pas la réponse à une question, ne vous gênez pas de le dire, aussi. C'est tout à fait correct. Il vaut mieux dire ça que dire n'importe quoi.

Cependant, dans le cas où on observerait des problèmes par rapport à ça, ou si on constatait qu'il y avait un changement d'effectifs, est-ce qu'il y aurait des mesures d'accommodement ou d'accompagnement en matière de bilinguisme?

• (1740)

Lgén Erick Simoneau: Comme partout ailleurs dans les autres divisions, la mise en œuvre de la modernisation de la Loi sur les langues officielles va se faire aussi dans cette division et les unités au Québec. Donc, ça va comprendre l'accès à la formation. Il va aussi y avoir la centralisation, pour comprendre la manière dont c'est mis en œuvre, chose qui n'était pas nécessairement faite dans le passé. Il y aura des breffages jusqu'au niveau de la cheffe d'état-major de la défense.

Donc, oui.

[Traduction]

Le président: Madame Gallant, c'est à vous.

Cheryl Gallant: Merci, monsieur le président.

Par votre entremise, j'aimerais dire au lieutenant-général Simoneau que la sous-ministre de la Défense a défendu l'embauche du cousin de son mari. En fait, ce serait une bonne question pour le major-général Martin Gros-Jean.

Elle a défendu l'embauche du cousin de son mari, Björn Charles, à un poste à IRCC, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Cependant, il a été relevé de ses fonctions parce qu'il ne parlait pas français.

Comment le ministère de la Défense nationale peut-il encore avoir confiance en elle pour améliorer la représentation francophone au sein du ministère et des Forces armées canadiennes, compte tenu de son mépris flagrant des règles à IRCC?

Mgén Martin Gros-Jean: Je ne peux pas répondre pour la sous-ministre, mais je peux dire que du point de vue de la modernisation de la Loi sur les langues officielles, il y a un changement de mentalité. Le changement de mentalité dans les Forces armées canadiennes passe d'une approche axée sur la conformité à une approche axée sur l'efficacité opérationnelle.

De mon point de vue, en tant que cochampion, il s'agit de faire en sorte que les dirigeants soient bilingues.

Cheryl Gallant: La sous-ministre a-t-elle embauché d'autres personnes au sein des Forces armées canadiennes ou du ministère de la Défense nationale dans son nouveau rôle sous prétexte de promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion?

Lgén Erick Simoneau: Monsieur le président, nous n'avons pas la réponse à cette question. Je n'effectue pas un suivi des personnes embauchées par le bureau de la sous-ministre. Je suis désolé.

Cheryl Gallant: Donc, tout le monde qui doit être francophone l'est, à votre connaissance.

Encore une fois, je m'adresse au major-général Martin Gros-Jean. Y a-t-il eu des déploiements pour lesquels le fait d'avoir une unité francophone a été particulièrement utile?

Mgén Martin Gros-Jean: C'est une très bonne question. Je peux parler de mon expérience personnelle, ayant été déployé au Congo pendant un an. Le fait de parler la langue et d'être francophone a vraiment amélioré mon efficacité opérationnelle. J'étais l'officier de liaison en chef auprès de l'armée congolaise là-bas. Comme je suis francophone, j'ai été accepté beaucoup plus rapidement qu'ailleurs.

Cheryl Gallant: Disposez-vous d'unités entièrement francophones qui peuvent être déployées dans des situations spéciales où la présence d'une telle unité s'avère particulièrement avantageuse et pratique sur le plan opérationnel?

Mgén Martin Gros-Jean: Nous n'avons pas vraiment d'unités spécialement prévues à cette fin. Lorsque nous planifions des opérations et constituons des unités pour les mener, ce sont des éléments qui sont pris en considération. Par exemple, si nous devions aller en Haïti, le fait d'avoir un effectif francophone serait une considération importante, mais il n'y a pas d'unités dédiées...

Les unités sont généralement bilingues, ou anglophones ou francophones.

Cheryl Gallant: Comment fait-on pour vérifier les antécédents de sécurité des demandeurs dans le cadre du nouveau volet d'immigration visant à attirer des talents militaires étrangers? A-t-on discuté de lignes rouges claires qui rendraient immédiatement des demandeurs inadmissibles?

Lgén Erick Simoneau: Je ne peux pas parler du processus qu'emploie Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Cependant, cela n'a pas d'importance pour nous, au sein des Forces armées canadiennes, car nous disposons de notre propre processus de contrôle de sécurité, que nous respectons scrupuleusement. Ce processus prévoit des critères d'examen plus stricts et est très rigoureux; nous lui faisons donc confiance. C'est un processus que nous avons en commun avec le SCRS et d'autres organismes de sécurité autour de nous, et nous nous efforçons toujours de l'améliorer, au besoin.

Cela dit, c'est une question qui ne relève pas de mes pouvoirs fonctionnels, mais plutôt de ceux de la vice-cheffe d'état-major de la défense. Je surveille toutefois la situation de près parce que cela concerne le personnel. Je peux assurer au Comité que la sécurité revêt une importance capitale pour les organisations militaires et les Forces armées canadiennes.

• (1745)

Cheryl Gallant: Merci.

Le président: Vous pouvez poser une autre question.

Cheryl Gallant: Y a-t-il d'autres langues, en dehors de nos langues officielles — peut-être des langues inuites ou autochtones — pour lesquelles il serait utile d'avoir une unité qui parle ces langues afin de l'intégrer à une mission spéciale?

Lgén Erick Simoneau: Si nous voulons affirmer notre souveraineté dans le Nord et y avoir une présence solide, nous devons recruter plus de Rangers. Nous élaborons actuellement des plans à cet effet.

Mon adjoint a dit tout à l'heure que le fait d'être francophone au Congo a été un avantage pour lui du point de vue opérationnel et lui a permis d'être accepté plus rapidement; je pense qu'il en ira de même dans le Nord. Par conséquent, nous devons recruter plus d'habitants du Nord dans les Forces armées canadiennes, des gens qui sont sensibles à la culture et aussi qui font partie de cette culture.

Je n'ai pas de chiffre précis, parce que nous travaillons à ces plans en ce moment, mais je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire que cela pourrait être nécessaire. Je suis à peu près certain que ce sera le cas à un moment donné... Toutefois, cela ne remettra pas en cause la nécessité de pouvoir communiquer dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Cheryl Gallant: Merci.

[Français]

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

Monsieur Watchorn, allez-y.

[Français]

Tim Watchorn: Merci, monsieur le président.

Chers témoins, je vous remercie de votre présence. C'est rassurant de vous entendre dire que les changements se font. On voit que vous avez à cœur les changements qui se font dans les Forces armées canadiennes. On voit que les résultats arrivent et qu'il y aura une progression dans le futur.

J'imagine qu'il y a des situations où ce n'est pas parfait. Dans n'importe quelle organisation, il y a des situations qui ne sont pas parfaites.

J'aimerais entendre votre avis sur les mécanismes de plaintes. Si quelqu'un fait une plainte parce qu'il n'est pas servi dans sa langue ou qu'il n'est pas bien représenté, que fait-il?

Anne Rahming: Merci, monsieur le président.

Oui, absolument, ça nous arrive de temps en temps. J'ai quelques statistiques de l'année dernière. Alors que nous commençons à mettre en œuvre la nouvelle Loi, nous voyons une hausse du nombre de plaintes. C'est normal quand nous sommes dans une période de transition.

Je vais donc vous dresser un portrait de la façon dont ces plaintes se sont présentées l'année dernière.

Historiquement, la majorité des plaintes reçues par le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes — encore une fois, les données ne peuvent pas être séparées — sont déposées en vertu de la partie V de la Loi sur les langues officielles, portant sur la langue de travail.

En 2025, le pourcentage global des plaintes relevant de la partie V était plus faible. Normalement, c'est autour de 52 à 66 %, mais l'an dernier, c'était 31 %. Ça s'explique par le fait que notre dénominateur, soit le nombre total de cas, a été élargi et que nous avons eu plusieurs plaintes qui relevaient de l'article 91 de la Loi. Ça veut dire que nous avons eu plusieurs plaintes reliées à la mise en œuvre de la Loi. La baisse du nombre de plaintes est vraiment reliée à ce changement. Cela n'indique pas nécessairement un changement de la situation en entier.

Voici la chose la plus importante à savoir au sujet des plaintes reçues. Nous avons un processus de gouvernance, de partage de connaissances et d'informations qui est très élaboré. Ce processus va jusqu'au niveau zéro, c'est-à-dire jusqu'à la cheffe d'état-major et à la sous-ministre. Normalement, nous passons beaucoup de temps sur ces plaintes. Ce sont des occasions qui nous permettent de tirer des leçons, et ces dernières peuvent être incorporées à nos plans qui sont en train d'être mis en place. Nous pouvons aussi voir dans cette analyse-là des occasions d'aller de l'avant. Nous utilisons donc les plaintes non seulement pour régler un problème, mais aussi pour essayer de faire mieux dans le futur.

• (1750)

Tim Watchorn: Avez-vous un ordre de grandeur? Par exemple, est-ce qu'on parle de 20 ou de 50 plaintes?

Anne Rahming: Oui, j'ai les chiffres. De 2023 à 2025, le nombre de plaintes relatives à la partie V de la Loi sur les langues officielles était de 73. Pour ce qui est de la partie VI de la Loi, il y a seulement eu trois plaintes. Ce n'est donc pas si mal.

Tim Watchorn: Ce n'est pas tant que ça.

Est-ce que vous interagissez avec le Commissariat aux langues officielles quand vous traitez les plaintes?

Anne Rahming: Oui, absolument.

Tim Watchorn: Vous avez donc une interaction directe avec le Commissariat.

Anne Rahming: Oui, absolument.

Tim Watchorn: D'accord.

Changeons un peu de sujet. À Mirabel, il y a deux semaines, on a eu la chance d'avoir un événement pour le ministère de la Défense nationale. Je vous remercie, parce que vous étiez là pour le recrutement. En ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement, je pense que vous recrutez plus des compagnies que des personnes. C'est correct quand même.

Parmi les gens qui étaient là, il y en avait qui avaient été déployés dans le Nord. Je vais vous donner un exemple un peu cocasse. Ces gens disaient que les mitaines fournies par les Forces armées canadiennes n'étaient pas bonnes. Ils achetaient plutôt des mitaines aux communautés autochtones qui étaient là parce qu'elles étaient meilleures.

Ma question est la suivante: est-ce qu'on peut apprendre des communautés autochtones du Nord pour mieux équiper et mieux opérationnaliser nos Forces armées canadiennes?

Mgén Martin Gros-Jean: Je vais tenter de répondre à cette question, parce que j'ai participé à une opération dans le Nord, à Arctic Bay. C'est une des meilleures expériences de ma carrière. Être dans le Nord, c'est comme participer à une véritable opération, et il fait vraiment très froid.

La réponse à votre question, c'est oui, absolument. Toutefois, je ne peux pas vous répondre en ce qui a trait à l'approvisionnement, parce que ce n'est pas ce que nous faisons. Ce que je peux vous dire c'est que, du point de vue de l'opérateur, les leçons apprises sont transmises à travers un système à nos partenaires qui achètent des choses.

Oui, les mitaines n'étaient pas pires.

Lgén Erick Simoneau: Je ne me souviens plus de la question, mais j'ai dit au début que nous aimions vraiment la diversité pour cette raison-là. Nous avons des problèmes très complexes à résoudre, dans un monde qui est de plus en plus volatil et difficile à prévoir.

Ce que j'ai remarqué dans le Nord, c'est que c'est comme une expédition, c'est une opération expéditionnaire. C'est ce que M. Gros-Jean vient de dire. Même un entraînement dans le Nord est une opération expéditionnaire. Il est plus difficile d'aller dans le Nord que de mener une mission en Europe ou en Lettonie.

Pour résoudre les problèmes et surmonter les défis du Nord, nous avons besoin d'une diversité. C'est pour ça que l'idée de Mme Gallant, soit d'avoir des unités dédiées aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis, c'est super important. C'est d'eux que nous allons apprendre. C'est eux qui vont nous aider à avoir du succès.

Le président: Merci.

[Traduction]

Monsieur Kibble, vous avez cinq minutes.

Jeff Kibble: Merci, monsieur le président.

Je veux revenir à la langue française.

Quel pourcentage des cours dans l'armée ne sont pas offerts dans les deux langues officielles?

Lgén Erick Simoneau: Monsieur le président, je ne connais pas le pourcentage, mais j'ai une liste des cours et je peux vous dire ce qu'il en est. Tous les cours liés à l'aviation — en raison de la Convention relative à l'aviation civile internationale et de la nécessité que tout se passe en anglais dans les airs — et pour ce qui touche à l'aviation sont actuellement dispensés en anglais seulement, par nécessité.

Les pompiers et les opérateurs CBRN — les opérateurs en défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire — reçoivent actuellement leur formation uniquement en anglais, mais nous faisons un suivi et essayons de renforcer les capacités des instructeurs pour résoudre le problème.

• (1755)

Jeff Kibble: Vous avez dit qu'il n'y a pas de limite au recrutement des Rangers, ce qui est une bonne nouvelle. Les Rangers font de l'excellent travail pour le Canada.

Prévoit-on créer de nouvelles unités de Rangers, et puis-je recommander l'île de Vancouver?

Lgén Erick Simoneau: Monsieur le président, je salue cette recommandation. Les unités de Rangers relèvent du commandant de l'Armée de terre. Je lui transmettrai cette excellente idée.

Jeff Kibble: Madame Rahming, vous avez déclaré que les compétences linguistiques ne sont pas vérifiées avant le recrutement. Vous faites toutefois passer des tests psychologiques. Sont-ils réalisés par des médecins ou des psychologues? Vous avez indiqué que vous faites passer des tests psychologiques, mais pas linguistiques.

Anne Rahming: Je tiens à préciser que nous ne faisons pas de tests linguistiques. La vérification des compétences linguistiques fait partie du processus de recrutement, mais ce n'est pas aussi structuré que des tests linguistiques.

Jeff Kibble: Vous avez dit que vous faites des tests psychologiques dans le cadre du processus de recrutement.

Lgén Erick Simoneau: Monsieur le président, nous ne faisons pas de tests psychologiques, mais plutôt des tests d'aptitude.

Jeff Kibble: Je vous remercie de cette précision.

Si je comprends bien, il n'y a pas de dépistage des problèmes de santé mentale. Cela rejoint la question de la rétention, car nous savons que nous sommes en dessous de l'effectif obligatoire pour l'armée et que nous ne progressons pas. Cela témoigne de la crise qui frappe le maintien des effectifs.

Au centre d'instruction de base, des logements temporaires sont construits pour héberger les personnes qui se retirent en raison de problèmes de santé mentale. Elles ne sont pas en formation, mais elles sont retenues. Pourquoi gardons-nous ces personnes au lieu de les libérer? C'est un signe de cette crise de la rétention.

Peut-être pourriez-vous vous exprimer à ce sujet.

Lgén Erick Simoneau: Monsieur le président, je ne parlerais pas d'une crise de maintien des effectifs, car nous sommes en train d'accroître la taille des Forces armées canadiennes, ou FAC. Nous avons augmenté les effectifs de 5 000 personnes au cours des deux dernières années, et nous sommes en bonne voie d'atteindre l'objectif de 71 500 membres de la Force régulière. Il ne nous manque que 3 500 personnes. Je ne qualifierais pas la situation de crise de la rétention.

Cela dit, je ne veux pas minimiser les problèmes de santé mentale des gens. La moitié des libérations des FAC sont actuellement pour des raisons médicales.

Jeff Kibble: Lors de l'instruction de base, pourquoi ne procédons-nous pas à un dépistage des troubles mentaux avant que les gens n'entament la formation? Comme je l'ai dit, à l'heure actuelle, il y a tellement de personnes qui sont libérées pour des raisons de santé mentale qu'il faut construire des hébergements temporaires juste pour les accueillir. Pourquoi ces personnes ne sont-elles pas libérées? Attendent-elles... N'y a-t-il aucun soutien pour elles là-bas? Je ne comprends pas ce qui se passe.

Pouvez-vous nous en parler, s'il vous plaît?

Lgén Erick Simoneau: Je vous remercie de la précision concernant l'instruction de base.

Avant l'arrivée des recrues, nous faisons effectivement un certain dépistage. Il s'agit d'une sélection, et nous avons un processus d'entretien qui nous permet de repérer les personnalités à problèmes. Nous pouvons les écarter; nous ne nous contentons pas de les enrôler. Ce n'est pas parfait. Nous essayons de réduire les obstacles. C'est pourquoi nous avons mis en place une période de probation; cet outil nous permet de les renvoyer, puisque nous prenons plus de risques à l'admission.

Soyez assurés que nous avons également délégué le pouvoir de renvoyer des membres des Forces armées canadiennes au niveau du commandant de l'unité, une décision qui relevait auparavant d'Ottawa et qui faisait l'objet d'un processus très rigoureux. Désormais, c'est le commandant de l'école qui les renvoie. S'ils sont gardés à l'école, c'est parce que le commandant et les instructeurs estiment que c'est temporaire et qu'ils peuvent être réhabilités avant le prochain cours afin de devenir membres des FAC. C'est parce que nous voyons quelque chose en eux.

Jeff Kibble: L'École de recrues a-t-elle les installations nécessaires à leur rétablissement?

La deuxième partie de ma question est la suivante: je crois comprendre que si les étudiants n'ont pas terminé l'instruction de base à l'École de recrues, ils doivent payer eux-mêmes leur transport de retour à la maison. Est-ce exact?

Lgén Erick Simoneau: C'est faux. S'ils échouent à l'instruction de base, nous les ramenons chez eux. Ils n'ont pas à payer de leur poche pour rentrer chez eux.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, mon facteur limitant est la capacité de formation. Chaque lit dans ces écoles de recrues est important pour moi parce que c'est ainsi que je vais faire croître les forces. Par conséquent, si nous conservons ces personnes, c'est parce que nous voyons en elles un potentiel et que nous disposons des outils pour assurer leur rétablissement. Nous n'allons pas non plus attendre deux ans, voire cinq; les personnes reprennent leur formation lors du prochain cours ou celui d'après. Sinon, elles seraient expulsées.

Jeff Kibble: D'accord. Je vous remercie de cette précision.

Je suppose que j'ai dépassé mes six minutes.

Le président: Vous avez légèrement dépassé votre temps de parole.

Jeff Kibble: Merci de votre générosité, monsieur le président.

Le président: Je vous en prie.

Monsieur Savard-Tremblay, je serai généreux avec vous également.

[Français]

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Vous l'avez déjà été beaucoup, mais je ne vais pas refuser. Nous sommes tombés sur la journée où vous êtes d'une humeur exceptionnelle, mon cher président.

Monsieur Simoneau, vous avez parlé tout à l'heure des bémols qu'il y avait encore sur la formation. Par exemple, je ne sais pas si vous y faisiez référence, mais un article a été publié dans un journal de la Colline. Un journaliste nous apprenait en 2021 que, pour les unités francophones, les cours de progression de carrière étaient souvent bilingues ou uniquement en anglais. Je ne sais pas si c'est une information que vous aviez.

Dans le cas des cours bilingues, il arrive fréquemment que des francophones soient insérés dans des sections anglophones. Dans ce cas, il arrive que des francophones échouent la formation quand leur anglais n'est pas assez bon. On parle, par exemple, de la phase 3 pour les officiers ou du PP3 pour les sous-officiers.

Encore une fois, comment une situation comme celle-là peut-elle être possible?

● (1800)

Lgén Erick Simoneau: Je vais commencer à répondre, puis je vais passer la parole à mon champion des langues officielles, car il fait le suivi des problèmes et des défis que nous avons.

En partant, je dirais que, pour les cours de base, les Forces canadiennes offrent 30 % des cours en français, alors que les francophones représentent 24 % des effectifs. Nous avons donc une surcapacité, pour nous assurer que les francophones peuvent faire leur entraînement de base dans leur langue première.

Je sais que, pour l'aviation, c'est un peu à part. J'en ai déjà parlé, c'est à cause du programme de l'Organisation de l'aviation civile internationale. C'est différent.

L'armée offre des cours dans les deux langues.

Je vais maintenant passer la parole à M. Gros-Jean.

Mgén Martin Gros-Jean: Je comprends très bien votre question, monsieur le député. Nous sommes tous passés par là. Les choses se sont améliorées, et elles vont continuer de s'améliorer.

Pour ce qui est de notre plan en lien avec la modernisation des langues officielles, qui vise à appuyer la Loi, nous voulons vraiment mettre l'accent sur ces problèmes-là et les régler. C'est ce que je peux dire.

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Néanmoins, sur la question des cours, il y a quand même un déséquilibre qui est vraiment flagrant. Quand on regarde ça, c'est presque discriminatoire.

Lgén Erick Simoneau: Je pense que les cours sont offerts dans les deux langues officielles. Pour l'aviation, encore une fois, c'est à part.

Dans l'armée, les entraînements de base sont offerts en français. Les francophones ont accès à tous les cours dans leur langue première. Peut-être qu'en 2021 ce n'était pas le cas. Si ce n'était pas le cas, nous nous sommes beaucoup améliorés. Nous ne prétendons pas être parfaits. C'est pour ça qu'on modernise la Loi sur les langues officielles.

Nous voulons vraiment qu'un francophone ou un anglophone puisse travailler et être servi dans sa langue première.

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Tant mieux si ça a changé depuis 2021. Je ne demande pas mieux, et je vais m'en réjouir.

Y a-t-il un portrait réel, des chiffres là-dessus? Par exemple, y a-t-il des données sur des formations inaccessibles aux francophones ou sur des cours bilingues donnés uniquement en anglais? Est-ce que nous pouvons avoir un aperçu? Si vous n'avez pas le document avec vous, le Comité peut-il l'obtenir quand même?

Anne Rahming: Je n'ai pas les données avec moi. Je ne sais pas si nous avons une vision de l'entreprise en entier. Cela dit, je peux toujours fournir au Comité les données que nous avons, s'il y a un compte.

[Traduction]

Le président: Ce serait utile.

Merci, monsieur Savard-Tremblay. Dans mon empressement à vous plaire, j'ai oublié les députés libéraux.

La parole est à vous, madame Romanado.

[Français]

Sherry Romanado: Merci beaucoup, monsieur le président.

Ça ne me dérange pas, parce que c'était M. Savard-Tremblay. Je partage tout le temps mon temps avec lui.

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Qu'est-ce que vous avez à être tous trop gentils avec moi, aujourd'hui? Vous avez sans doute quelque chose à me demander.

Sherry Romanado: Non, pas du tout.

Monsieur Simoneau, nous avons beaucoup parlé de l'armée ainsi que de l'aviation. Au Québec, nous avons une base aérienne à Bagotville. Nous avons aussi une base de l'armée à Valcartier. Nous avons plusieurs réserves navales, mais nous n'avons pas de base navale au Québec.

Le vice-amiral Angus Topshee, qui commande la Marine royale canadienne, a suggéré que ce serait peut-être une bonne idée d'avoir une base navale francophone au Canada pour attirer plus de francophones. Avez-vous des commentaires ou des suggestions là-dessus? Si nous avions une base navale au Québec, est-ce que ça vous aiderait à recruter des francophones dans la marine?

• (1805)

Lgén Erick Simoneau: Je suis le produit de quelqu'un qui a vu voler les hélicoptères de Valcartier lorsque j'étais cadet. Annuellement, on nous offrait un tour d'hélicoptère. La proximité d'une base est importante.

Cela dit, ouvrir ou pas une nouvelle base au Québec ne relève pas de mon autorité. Par contre, je vois la valeur de la proximité d'une base. Lorsque nous avons une présence quelque part, nous interagissons avec la population locale. Je l'ai vécu quand j'étais le commandant de l'escadre à Bagotville. J'avais des interactions avec la communauté de La Baie, mais aussi avec celle de Saguenay et du

Lac-Saint-Jean. Nous suscitons ainsi de l'intérêt et nous sommes capables de parler de comment c'est au sein des Forces. La proximité est donc importante.

Pour ce qui est de la marine, plus particulièrement, il ne faudrait pas sous-estimer la Réserve navale de Québec. Nous voyons souvent ses membres dans la ville de Québec, à Montréal et un peu partout. C'est une bonne unité à avoir au Québec, je crois, et ça suscite de l'intérêt pour l'élément maritime dans la population. L'armée ou l'aviation, ce n'est pas nécessairement pour tout le monde. Les gens peuvent quand même voir la marine au Québec.

Je ne sais pas si ça répond à votre question. Je vois des bénéfices au fait d'avoir des bases le plus proche possible des communautés que nous visons.

Sherry Romanado: C'est super.

Je sais que vous m'avez dit que vous ne faisiez pas de recrutement précisément pour les francophones. Cela dit, est-ce que des choses sont faites pour en recruter? Est-ce que vous publiez dans les médias francophones? Est-ce qu'il y a des gestes précis qui sont faits pour recruter de potentielles recrues francophones au Québec, et aussi hors du Québec? Je veux juste savoir.

Je sais que le site Web est bilingue et qu'il y a des centres de recrutement. Est-ce qu'il y a aussi des efforts proactifs qui sont faits pour aller chercher les francophones là où ils sont?

Lgén Erick Simoneau: Nous voulons vraiment accroître les effectifs des Forces armées canadiennes. Pour ce faire, nous mettons beaucoup d'efforts en publicité et en promotion. C'est ce que nous avons fait les deux dernières années. Par contre, ça ne vise pas nécessairement les francophones en particulier. En revanche, tout ce que nous faisons est dans les deux langues officielles.

Nous mettons le même effort et la même énergie pour une population qui représente 21 % du Canada. Je pense que nous avons mis autant d'efforts et d'énergie dans la langue française que pour ce qui est de la langue anglaise dans le reste du Canada. C'est peut-être pour ça que nous réussissons à attirer plus de francophones dans les Forces armées canadiennes par rapport à la population du Canada.

Là où il faut vraiment travailler, c'est dans la promotion de certains emplois. Présentement, ce n'est pas un problème d'attirer le monde dans les Forces armées canadiennes, mais ce l'est dans certains emplois clés. Je vais d'ailleurs en parler plus en détail lundi au Comité permanent des comptes publics.

C'est là où il faut diriger notre attention. Nous avons 107 types d'emplois. Or, il y a très peu de monde au Canada qui sait ça. Les gens pensent qu'on se joint aux Forces armées canadiennes à cause de l'image de l'hélicoptère qu'on voit présentement à la télévision avec des gens qui descendent en rappel avec des cordes. C'est beaucoup plus que ça, les Forces armées canadiennes. Vous le savez personnellement, madame Romanado, mais la population canadienne ne le sait pas nécessairement.

C'est là où je veux vraiment mettre l'effort sur la promotion.

Sherry Romanado: Vous avez parlé d'emplois précis. Est-ce que vous pouvez nous donner un exemple d'emploi où vous cherchez plus de francophones?

Lgén Erick Simoneau: Je cherche des francophones dans tous les emplois. Il y a par exemple des emplois comme technicien de marine, opérateur des transmissions ou technicien en génie des armes.

Nous avons aussi de la difficulté à recruter du côté médical ainsi que dans la police militaire. C'est souvent parce que nos salaires ne sont pas égaux à ceux de l'industrie ou du reste de la société. Ce sont des défis que nous sommes en train de regarder de près.

Avant, nous ne réussissions pas à atteindre nos chiffres, mais nous les atteignons maintenant. Par contre, nous nous apercevons que nous devons figurer les choses pour certains emplois. C'est là où nous en sommes dans nos progrès.

• (1810)

Sherry Romanado: Merci.

Madame Rahming, vous avez mentionné que dès que les gens passent des examens linguistiques, ils doivent obtenir le profil CBC. Est-ce que des primes sont données au personnel bilingue, à ceux qui atteignent le niveau de bilinguisme voulu? Sinon, est-ce que ce serait une façon de motiver les personnes unilingues anglophones à apprendre le français?

Anne Rahming: Je vais bien encadrer la question: la politique des primes au bilinguisme, c'est une politique pour la fonction publique. Je ne peux donc pas parler pour les Forces armées canadiennes.

Le président: D'accord.

[Traduction]

Monsieur Anderson, la parole est à vous.

Scott Anderson: Pour la gouverne des Canadiens — je sais que les militaires adorent les acronymes —, pouvez-vous nous dire ce que signifie « CBRNE »? Vous avez utilisé cet acronyme tout à l'heure.

Mgén Martin Gros-Jean: Il signifie « chimique, biologique, radiologique, nucléaire et explosif. »

Scott Anderson: Merci.

Lieutenant-général, vous avez parlé d'un processus de sélection. Je me souviens du processus de sélection que j'ai passé du côté des officiers. Il s'agissait d'un entretien avec le major, qui a essentiellement discuté avec moi et, à la fin, m'a demandé si j'étais capable de tuer une personne. À mon avis, ce n'est pas un processus de sélection adéquat. C'était seulement en 2009, je crois.

Y a-t-il désormais un processus de sélection plus poussé?

Lgén Erick Simoneau: Monsieur le président, c'est l'un des nombreux aspects du processus de sélection. Ce que vous venez de décrire au sujet du major correspond à l'entretien.

Nous prenons leur rôle très au sérieux, dans la mesure où nous les formons à cette fin. Je ne peux pas me prononcer sur l'état des choses en 2009, mais ils reçoivent désormais une formation.

Les responsables doivent suivre un protocole très strict sur les questions posées, la durée de l'entretien et la manière de valider les informations que les candidats nous ont fournies au préalable. Nous confirmons les renseignements auprès des candidats. C'est un premier point. Nous réalisons également des tests d'aptitude. Nous disposons de toute la documentation, qu'il s'agisse des diplômes, de la citoyenneté ou de la vérification des antécédents des membres...

Scott Anderson: Je suis désolé de vous interrompre. C'était un volet de la question, mais il y en a un autre. J'ai une certaine expérience de la guerre, et je sais qu'elle attire certaines personnes dont le statut juridique est douteux. Beaucoup de ces personnes pourraient présenter une demande ici. Est-ce qu'Immigration, Réfugiés

et Citoyenneté Canada, ou IRCC, vous le signale lorsqu'il manque des documents de son côté? Dans la catégorie des réfugiés, c'est souvent le cas.

Lgén Erick Simoneau: C'est une excellente question, monsieur le président.

Jusqu'à l'année dernière, nous n'avions aucun arrangement avec IRCC pour le partage d'informations. Nous venons de conclure une entente sur l'échange de renseignements avec IRCC afin que le ministère puisse nous signaler ces cas et nous transmettre des informations que nous devons valider. Nous ne les accepterions pas sans effectuer une double vérification, mais ces données facilitent et accélèrent le processus d'habilitation de sécurité en nous orientant vers certains domaines qui nécessitent par exemple une analyse plus approfondie.

Scott Anderson: Merci beaucoup.

Je vais céder le reste de mon temps à mon collègue Jeff Kibble.

Jeff Kibble: Merci, monsieur le président.

J'ai quelques brèves questions.

Lieutenant-général, je vais ajouter quelque chose à vos remarques, et parler de l'utilisation des unités de la Réserve navale au Québec. Il y a aussi le Quartier général de la Réserve navale et les écoles de la flotte, alors je pense que la Marine est très bien représentée. Elle fait un excellent travail au Québec.

J'aimerais revenir sur l'une de mes questions précédentes. Y a-t-il des difficultés en matière de maintien des effectifs francophones ou autochtones — en particulier pour ces groupes? Que fait-on pour les surmonter?

Lgén Erick Simoneau: Mon collègue ne veut pas le dire. Il m'a dit qu'il n'y avait pas de différence entre les Autochtones et les francophones. Je ne pense pas qu'il y ait d'obstacles à leur progression. Nous apprécions leur contribution et nous essayons d'augmenter leur nombre. Je parle surtout des Autochtones.

Je vous ai informé tout à l'heure du ratio d'officiers généraux et des adjudants-chefs. Ils se situent dans les 34 ou 35 % supérieurs de la pyramide. Cela me porte à croire qu'une fois qu'ils ont surmonté les obstacles de la formation initiale, ils réussissent très bien à faire carrière.

• (1815)

Jeff Kibble: Il n'y a donc pas de problèmes particuliers de maintien en poste au sein de ces groupes.

Lgén Erick Simoneau: Je n'ai observé aucun enjeu semblable pour l'un ou l'autre de ces groupes.

Jeff Kibble: Bien. Je vous remercie.

Combien de plaintes le directeur des langues officielles reçoit-il chaque année concernant les droits relatifs aux langues officielles au sein des Forces canadiennes? Vous pourriez peut-être nous en parler également.

Anne Rahming: J'ai fourni tout à l'heure quelques chiffres concernant les deux dernières années, à titre d'information. Pour la période de 2023 à 2025, nous avons reçu 73 plaintes relatives à la langue de travail, puis 3 plaintes liées à la participation... Je vais trouver le mot juste. Je lis dans une langue et j'essaie de traduire dans l'autre en ce moment.

[Français]

Jeff Kibble: Dites-le en français.

Anne Rahming: C'est plus facile. C'était des plaintes relatives à la participation des Canadiens d'expression française et d'expression anglaise.

[Traduction]

Ce motif représentait trois cas sur un total de 201 au cours de cette période de deux ans.

Je tiens à vous rappeler que, lorsque nous vous communiquons des chiffres, ceux-ci incluent la Défense nationale et les FAC. Ils ne sont pas ventilés, car les plaintes sont anonymes. Nous devons les déchiffrer en fonction de la situation.

Jeff Kibble: Très rapidement, si vous me le permettez, existe-t-il des programmes spécifiques proposés uniquement aux membres autochtones et conçus spécialement pour eux?

Anne Rahming: Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question de manière précise.

Mgén Martin Gros-Jean: Pourriez-vous répéter la question?

Jeff Kibble: Y a-t-il des programmes spécifiques destinés aux membres autochtones qui soutiendraient leur intérêt à s'engager ou les attireraient pour qu'ils deviennent une composante importante des forces?

Lgén Erick Simoneau: Monsieur le président, nous en avons deux. Le premier est le Programme d'initiation au leadership à l'intention des Autochtones, ou PILA. Chaque année, nous accueillons 31 personnes dans nos collèges militaires. Nous pouvons les garder dans la Force régulière s'ils le souhaitent, dans la Force de réserve ou ailleurs. Il y a aussi les Programmes autochtones estivaux, ou PAE, ainsi que le Programme des navigateurs.

Jeff Kibble: Parlez-vous du Programme d'emploi pour jeunes Autochtones RAVEN?

Lgén Erick Simoneau: Oui, c'est exact. Ce sont tous les programmes estivaux.

Jeff Kibble: D'accord. Je vous remercie.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Kibble.

Nous avons une députée autochtone parmi nous aujourd'hui. Les membres de notre comité lui accordent également un peu de temps.

Madame Lori Idlout, vous avez la parole pour cinq minutes.

Lori Idlout (Nunavut, Lib.): *Qujannamiik, Iksivautaq.* Merci, monsieur le président.

Je remercie mes collègues de m'avoir accordé un peu de leur temps.

Je remercie les témoins des excellents témoignages qu'ils ont livrés aujourd'hui, ainsi que de leur service.

Avant de poser ma question sur le programme des rangers juniors canadiens, ou RJC, je tiens à souligner l'excellent travail de la Force opérationnelle interarmées (Nord), ou FOIN, et du 1^{er} Groupe de patrouilles des Rangers canadiens. Leur présence se fait sentir tous les jours au Nunavut. Ils sont très appréciés dans nos communautés.

Je vous remercie d'admettre qu'il faut recruter davantage. Nous avons des gens formidables, comme le sergent Titus Allooloo, qui est un Ranger canadien, ainsi que le major Sean Brinkema, qui fait

partie de la FOIN. Ils donnent d'excellents renseignements sur ce qui se passe au sein des Forces armées canadiennes.

À qui incombe la responsabilité de recruter et de maintenir en poste des gens pour le programme des RJC afin que nous puissions continuer à accroître l'intérêt des jeunes pour qu'ils deviennent un jour des Rangers canadiens?

Lgén Erick Simoneau: Monsieur le président, la responsabilité du programme des rangers juniors incombe au directeur général des Réserves et des cadets, qui relève de la vice-cheffe d'état-major de la défense, ou VCEMD. Ce volet ne fait pas partie de mes responsabilités.

Comme je l'ai fait pour les Rangers, je peux dire que nous apprécions les cadets et les rangers juniors. Bien que nous ne puissions pas recruter parmi ces groupes, nous sommes ravis de leur contribution et de leur proximité à nous, de sorte que ces jeunes sont informés des possibilités de rejoindre les FAC s'ils le souhaitent à un moment donné. C'est un véritable incubateur au sein de la société pour inculquer des valeurs et une éthique à nos jeunes. Je parle non seulement des rangers juniors, mais aussi des cadets. J'ai moi-même fait partie des Cadets de l'Air lorsque j'ai grandi à Beauport, et je peux attester des avantages qui découlent de ces organisations.

Malheureusement, je ne peux pas en dire plus sur le programme et son expansion, mais soyez assurés qu'il n'est pas question actuellement, au sein de la Défense nationale, de réduire ces effectifs. On parle uniquement d'accroître ces capacités fort importantes.

• (1820)

Lori Idlout: C'est formidable. Merci beaucoup. J'ai moi aussi fait partie des Cadets de l'Armée quand j'étais jeune, et j'ai eu tellement de plaisir à participer à des compétitions. C'est tellement important.

Je me souviens toutefois que, lorsque j'ai rencontré les Rangers canadiens, ils m'ont fait part des difficultés qu'ils rencontraient à Iqaluit, par exemple, pour garder les rangers juniors. Le programme des Cadets de l'Air à Iqaluit n'a aucun mal à garder ses cadets, mais c'est la tendance inverse pour les rangers juniors, car il n'y a pas d'installations pour eux. Le programme suscite beaucoup d'intérêt au départ, mais les jeunes se désintéressent très vite, puisqu'il n'y a pas d'installations leur permettant d'apprendre ce que font les Rangers canadiens. On dirait qu'il faut beaucoup plus d'efforts pour essayer de garder les rangers juniors dans le programme. C'est ce que j'espérais comprendre.

Je n'ai pas d'autres questions, mais je tiens vraiment à exprimer encore une fois ma gratitude concernant l'opération LENTUS, lorsque les Rangers canadiens ont été déployés à Gjoa Haven pour aider à résoudre la crise causée par une panne d'électricité touchant toute la communauté, ainsi que le problème d'approvisionnement en eau. J'espère que vous pourrez leur transmettre ma reconnaissance et ma gratitude à cet effet.

Le président: Merci, madame Idlout.

Nous arrivons à la fin.

Monsieur Bezan, voulez-vous conclure avant que nous rentrions au bercail?

James Bezan: Je suppose que oui, si c'est ce que nous ferons. Je rentre chez moi. La journée a été longue.

Pour faire suite aux questions précédentes concernant les Rangers, nous avons évoqué l'augmentation de leur effectif. Il y a l'opération LENTUS et, bien sûr, la restructuration de l'Armée canadienne et la mise en place d'une force chargée de gérer des situations telles que les catastrophes naturelles sur le territoire national. Par conséquent, devrions-nous étendre la présence des Rangers aux régions du sud du Canada afin qu'ils puissent contribuer à l'opération LENTUS?

De plus, nous disons souvent que les Rangers sont nos yeux et nos oreilles dans le Nord. Nous avons une grande frontière dont nous voulons renforcer la sécurité. Pourquoi les Rangers ne seraient-ils pas nos yeux et nos oreilles le long du 49^e parallèle, à travers les Grands Lacs? Bien sûr, n'oublions pas les Maritimes, qui n'ont aucune unité de Rangers. Nous pourrions faire appel à de nombreux Autochtones de ces régions pour qu'ils apportent leur expertise.

Lgén Erick Simoneau: Bien sûr, monsieur le président, je ne me prononcerai pas sur le recours aux Rangers, car c'est une question qui relève du lieutenant-général Boivin, au Commandement des opérations interarmées du Canada, ou COIC.

James Bezan: Je suis sûr que vous discutez entre vous.

Lgén Erick Simoneau: Cela dit, nous apprécions la contribution des Rangers, alors s'ils peuvent occuper un tel emploi, il nous en faut plus. Encore une fois, il n'y a aucun projet visant à limiter leur nombre ou leur implantation géographique.

En ce qui concerne le point soulevé par la députée précédente selon lequel nous perdons les rangers juniors parce qu'ils n'ont pas l'infrastructure nécessaire, je mise vraiment sur le fait que nous allons développer le Nord. Nous allons nous approprier le Nord. Nous prenons de l'expansion et investissons dans le Nord. J'espère que cela permettra de fournir l'infrastructure nécessaire. Il ne s'agit pas nécessairement d'infrastructures des FAC; elles pourraient être à double usage. Elles pourraient provenir d'autres ministères. Nous allons nous implanter dans le Nord à l'échelle du gouvernement, ce qui offrira des occasions aux rangers juniors et aux Rangers, où qu'ils soient lorsqu'ils sont embauchés par le Commandant des opérations interarmées du Canada.

James Bezan: Nous avons parlé du pourcentage de francophones parmi les officiers généraux. Quel est le pourcentage de membres autochtones qui occupent ces postes?

• (1825)

Anne Rahming: Je n'ai pas les chiffres de l'année en cours. D'après ce que je comprends, nous avons un seul officier général de haut rang qui s'identifiait comme tel, mais puisque l'auto-identification est volontaire, nous ne sommes pas en mesure de le confirmer.

James Bezan: Nous avons parlé de la Marine. Nous avons le Navire canadien de Sa Majesté *Ville de Québec*, qui est une frégate francophone. Y a-t-il d'autres navires dont les opérations sont francophones ou entièrement bilingues?

Lgén Erick Simoneau: Voulez-vous dire pour la marine ou en général?

James Bezan: Je veux dire pour la marine.

Lgén Erick Simoneau: D'accord, pour la marine.

Je fais le suivi du VDQ, le *Ville de Québec*. Soit dit en passant, j'ai navigué pendant une journée il y a trois semaines dans des mers agitées. Je peux attester qu'il y a des francophones à bord de ce navire.

Le NCSM *Montréal* est généralement plus bilingue que le VDQ, mais il y a quand même une bonne part de francophones à bord de ce navire. Ce sont les deux que je surveille en dehors des réserves navales, par exemple, à Québec et à Montréal, au quartier général.

James Bezan: Une chose que l'amiral Topsy a lancée par l'entremise de la Marine royale canadienne, c'est le programme d'expérience navale lié à l'instruction de base, parce que ce ne sont pas tous les membres de la Marine qui doivent être formés comme officiers d'infanterie de l'armée, et ils ont besoin d'ensembles de compétences différents.

Le programme de recrutement Expérience navale est-il utilisé par les réserves navales à Québec et à Montréal?

Lgén Erick Simoneau: La réponse est oui. Le programme Expérience navale donne de bons résultats.

Nous observons une bonne tendance à la transition entre ce programme et la Force régulière, ainsi qu'au maintien dans la Force de réserve. Je trouve cela très positif.

Nous en parlons depuis... Par « nous », j'entends la Marine. C'est M. Angus Topsy qui dirige cela. Je n'en suis pas au point où je vais partager une partie de l'admission stratégique ou je vais la sous-traiter à la Marine. Ce qu'ils font — l'excellent travail qu'ils font à cet égard — nous permet de combler plus rapidement l'écart par rapport aux 71 500 demandes.

À un moment donné, il faudra peut-être se ressaisir. Il s'agit toujours d'un programme pilote, mais une fois que nous aurons déclaré qu'il est permanent, je pense qu'il sera très avantageux pour les Forces armées canadiennes.

James Bezan: La Garde côtière canadienne fait maintenant partie de la Défense nationale. Avons-nous les mêmes types de critères et de cibles pour le nombre de francophones et d'Autochtones au sein de la Garde côtière canadienne?

Lgén Erick Simoneau: Monsieur le président, je ne peux pas parler de la Garde côtière parce que, comme vous l'avez mentionné, elle relève de la Défense nationale, elle ne relève pas des FAC...

James Bezan: Vous ne relevez pas de la Défense nationale.

Lgén Erick Simoneau: ... alors nous ne faisons pas leur recrutement; ils font leur propre recrutement. La Garde côtière a ses propres systèmes, mais nous cherchons des gains d'efficacité et des possibilités des deux côtés.

Il y a l'Académie de la Garde côtière canadienne, avec laquelle nous sommes en discussion à l'Académie canadienne de la Défense pour voir comment nous pourrions travailler en partenariat et créer des synergies entre les deux organisations.

James Bezan: Nous savons que l'histoire et le patrimoine jouent un rôle important dans la fierté et le moral au sein des Forces armées canadiennes. Nous savons que ce patrimoine représente toutes les régions du pays, surtout si l'on tient compte de nos unités de l'armée, des différentes brigades que nous avons et de leur histoire. Au Québec, nous avons le Royal 22^e Régiment, et nous avons un certain nombre de régiments différents dans les manèges militaires partout au pays.

Au Québec, il y a des unités francophones avec des identités fortes, comme les Voltigeurs de Québec. Comment pouvons-nous maintenir cette histoire et la préserver du point de vue de son intégration au sein des Forces armées canadiennes, en ayant cette fierté et en améliorant le moral? Quelle incidence les changements à venir au manuel vestimentaire des FAC pourraient-ils avoir à cet égard, surtout du point de vue de la réserve de l'armée et de ce point de vue historique?

Lgén Erick Simoneau: Je pense...

James Bezan: Est-ce que tout est à nouveau réuni, comme nous l'avons vu dans les années 1980?

Mgén Martin Gros-Jean: Pour répondre à la dernière question, je pense que non, ce n'est pas cela.

Une chose que je peux dire, c'est que, du point de vue de la réserve, du point de vue de l'empreinte, il est essentiel que nos réserves soient solides et bien soutenues avec ce dont elles ont besoin, y compris du point de vue de l'infrastructure, de l'équipement et de tout le reste. Bon nombre de ces réserves relèvent de l'armée, et elles font partie de la discussion sur la modernisation de l'armée.

• (1830)

Lgén Erick Simoneau: Monsieur le président, pour compléter ce qui vient d'être dit, nous valorisons la diversité. Par conséquent, nous n'essayons pas de revenir à l'unification. Nous essayons vrai-

ment de faire en sorte que le manuel sur l'habillement soit suffisamment souple pour tenir compte de tous ces éléments culturels et de la transition vers les réserves afin d'intégrer de nouvelles cultures — les cultures autochtones étant au premier plan — et que les gens puissent s'épanouir au sein des Forces armées canadiennes.

Le manuel vestimentaire est censé être de plus en plus souple, de par sa nature.

Le président: Merci, monsieur Bezan.

Merci aux témoins. Je vous remercie de vos discussions approfondies et de vos réponses, car nous reconnaissons ce désir accru de la part du public. Les gens sont plus attentifs à la défense et à l'attrait de faire partie des forces armées. Félicitations pour tout ce que vous faites.

Merci au Comité. Avant de lever la séance, je vous rappelle que la date limite pour soumettre des recommandations dans le cadre de l'étude sur les minéraux critiques est le 20 avril. Veuillez vous assurer de les présenter à temps.

Maintenant, étant donné que le temps est écoulé, je demande l'accord du Comité pour lever la séance.

Des députés: D'accord.

Le président: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>